

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2015

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2015

DIRECTION GENERALE

- 1- Commissions municipales permanentes - Modification de leur composition
- 2- Révision du montant de l'attribution de compensation 2015
- 3- Rapport d'activité 2014 de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre
- 4- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne

POLICE MUNICIPALE

- 5- Convention entre la commune de Verrières et le Préfet de l'Essonne relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de Verrières-le-Buisson

SERVICES DES FINANCES

- 6- Décision modificative n°1 du budget 2015
- 7- Adoption du Budget primitif 2016
- 8- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2016
- 9- Politique tarifaire 2016 : adoption des tarifs pour les prestations municipales
- 10- Subvention des copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale
- 11- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 12- Création de six postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- 13- Suppressions de postes

SERVICES TECHNIQUES

- 14- Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville de Verrières-le-Buisson pour la construction du Pôle culturel de la ville de Verrières
- 15- Avenants n°1 au contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - lots 1 et 2
- 16- Attribution du marché public de travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale de Verrières-le-Buisson
- 17- Dépôt de dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire
- 18- Convention entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, Emmaüs Habitat et la commune de Verrières-le-Buisson relative à l'enfouissement de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers dans la résidence du Moulin de Grais

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- 19- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2016
- 20- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2016
- 21- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des familles au titre de l'année 2016
- 22- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel communal au titre de l'année 2016
- 23- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2016
- 24- Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2016
- 25- Attribution d'une subvention de fonctionnement à VITACITE, la Mission locale, au titre de l'année 2016

POLE SOLIDARITES

- 26- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2016
- 27- Suppression de la prestation « table d'hôte »
- 28- Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le logement de l'Essonne (GIPFSL)

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAFF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. MORDEFROID
 M. ZAKARIAN à M. DELORT
 M. LARNICOL à Mme FOUCAULT
 Mme CASAL DIT ESTEBAN à Mme LEGOFF
 M. LEFEVRE à Mme CHATEAU-GILLE
 Mme BARBET à M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

Il est procédé à l'appel nominal par Madame Caroline FOUCAULT.

Élection du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

M. le Maire : Mes chers collègues, en entrée de ce Conseil municipal je voudrais vous dire quelle a été notre émotion à toutes et à tous lorsqu'il y a un petit plus d'un mois, le 13 novembre dernier, plus de 130 personnes de très nombreuses nationalités perdaient la vie à Paris et en Seine-Saint-Denis. Le carnage fait par des fous se réclamant de Dieu ont tué ces 130 personnes et blessé plus de 300 autres.

Nous ne pouvons rester sans émotion et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont pu se joindre à nous lorsque nous nous sommes rassemblés le lundi qui a suivi pour une minute de silence. Je voudrais à cet instant penser à toutes les familles des décédés, à tous les blessés qui aujourd'hui sont encore sur leur lit de convalescence, penser aussi à toutes celles et tous ceux qui sont intervenus auprès de l'ensemble de ces personnes persécutées : les policiers, les gendarmes, les pompiers, la sécurité civile, et je voudrais avoir aussi une pensée particulière pour toutes ces personnes de l'administration de notre pays qui n'ont pas ménagé leurs peines : les préfets, les directeurs d'administration centrale qui ont été mobilisés pour faire que l'état de droit continue de régner en France à ce moment-là. Nous sommes jusqu'au 26 février prochain dans un état d'urgence, il nous appartient à chacun d'entre nous, à toutes les Verriéroises et à tous les Verriérois d'être attentifs pendant et au-delà de cette période de façon que nous assurions notre capacité à vivre

dans les meilleures conditions entre nous, avec tous ceux qui nous rejoignent ici à Verrières, et pour faire en sorte que chacun d'entre nous ait une attitude de prévenance vis-à-vis de l'autre où que nous nous trouvions.

Aussi pour être aux côtés de tous ceux qui ont souffert, tous ceux qui ont disparu, tous ceux qui ont porté secours et qui ont prêté attention aux autres en cette période, je vous demanderai de bien vouloir vous lever et de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. le Maire : Nous avons un ordre du jour assez chargé mais ceci ne doit pas nous empêcher de débattre, le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre dernier. Y-a-t-il des observations ? (Non)

(Vote à main levée : le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Nous n'avons pas reçu de questions écrites.

DIRECTION GENERALE

1 - Commissions municipales permanentes - Modification de leur composition.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Suite à la démission de Madame Martine SCHEIDECKER de ses fonctions de conseillère municipale et à l'installation de Monsieur Ian TIXIER, il convient de procéder à une modification de la composition de certaines commissions communales permanentes créées par délibération en date du 7 avril 2014, à savoir les commissions :

- logement,
- urbanisme et habitat,
- développement durable et environnement,
- accessibilité et handicap.

Il est proposé que Monsieur Ian TIXIER remplace Madame Martine SCHEIDECKER au sein de ces commissions, toutes les autres commissions demeurant inchangées.

Il est par ailleurs précisé :

- que Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions,
- que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, proportionnalité qui s'apprécie au regard des résultats obtenus lors des élections municipales d'avril 2014.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

2- Révision du montant de l'attribution de compensation 2015.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : Vous savez que nous bénéficions de la part de nos partenaires de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre de deux reversements sur le budget communal : d'une part, il est attribué à l'ensemble des communes une attribution de compensation qui se monte pour l'ensemble des collectivités des Hauts-de-Bièvre à 26 550 000 €; et dans le même temps nous bénéficions de la dotation de solidarité communautaire qui a été fixée initialement et figée en 2010 pour un montant total de 5,511 M€; Verrières bénéficie de cette dernière pour 242 000 €.

Sur proposition de l'ensemble des communes, il a été proposé de réunir les deux dotations, l'AC initiale et la DSC, pour créer une nouvelle attribution de compensation en 2015 qui se monterait pour l'ensemble des collectivités des Hauts-de-Bièvre à 32 061 557 € et qui bénéficierait à Verrières pour 1 958 603 €. La CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a voté favorablement cette disposition pour assurer une plus grande transparence des sommes retournant dans les budgets communaux.

Il nous est demandé d'apporter notre approbation à cette fusion des deux dotations. Est-ce qu'il y a des questions ? (NON).

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3- Rapport d'activité 2014 de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : Je vais essayer d'être à la fois synthétique mais assez prolix pour vous donner toutes les indications nécessaires : la communauté regroupe les sept communes que vous connaissez, je ne vais pas vous faire l'affront de vous les rappeler, les compétences que nous avons à exercer sont en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, en matière d'équilibre social d'habitation du territoire et en matière de politique de la ville, ce sont des compétences obligatoires prévues par la loi et que toutes les communautés d'agglomération de France et de Navarre se doivent d'adopter.

Les compétences optionnelles sont à choisir parmi une liste, celles retenues par la Communauté des Hauts-de-Bièvre sont l'assainissement, l'eau - et la Communauté d'agglomération a donné mandat au SEDIF de la gérer pour notre compte - la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs communautaires.

Et parmi les compétences facultatives qui sont complètement libres de notre choix, nous avons retenu l'évacuation des eaux pluviales, les réseaux hydrographiques, la protection incendie, les espaces naturels de notre territoire.

Pour revenir sur ces différentes missions, la mission de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre est de soutenir les activités économiques des entreprises et des habitants, à savoir notamment coordonner des actions liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées, et nous travaillons à l'aide et au développement des réseaux d'entreprises notamment à travers l'organisation de rencontres sur des thèmes liés au développement des PME et des TPE, rencontres assurées par des professionnels qualifiés. En l'occurrence, en 2014, nous avons organisé 7 rencontres sur des thèmes économiques et commerciaux et nous avons réuni ainsi 129 participants.

Pour l'organisation de temps d'échanges et d'informations, toujours pour ces mêmes entreprises, les TPE et les PME, mais cette fois-ci liés spécifiquement à la gestion des ressources humaines, nous avons là aussi eu 7 réunions d'échanges et ce sont 73 participants qui se sont réunis dans le secteur spécial des services à la personne. Nous avons travaillé sur le repérage et la mutualisation des besoins de recrutement en organisant le 22 janvier et en co-organisant le 25 un forum de recrutement spécial « services à la personne » où nous avons pu avoir respectivement 16 employeurs participants, 271 entretiens, 143 rendez-vous de deuxième contact, et 15 recrutements qui se sont faits à la suite de ces derniers. Nous avons fait aussi un repérage de la mutualisation des besoins pour la formation préalable au recrutement par le montage d'une « passerelle entreprises » où 12 entreprises se sont engagées, ce sont 12 emplois qui ont été contractés à l'issue de ce travail-là.

En coordination par la MDEE, nous avons travaillé avec différents salariés pour leur permettre de conforter leur emploi, pour favoriser l'innovation dans le domaine économique, nous aidons à la création des entreprises, pour 2014 ce sont 236 personnes qui ont été accueillies en premier accueil, 295 entretiens individuels se sont déroulés, les ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise ont eu lieu en 2014 avec 19 réunions d'information collective, avec plus de 330 participants. Des ateliers thématiques appelés « Les matinales des Hauts-de-Bièvre », se déroulent avec 8 matinales qui se sont déroulées en 2014 et qui ont réuni 87 participants.

Nous avons autour des Forums de la Création « Top départ » eu deux de ces manifestations le 6 juin et le 25 novembre qui ont réuni 86 participants. Les ateliers spécifiques au public s'adressant aux cadres seniors pour le portage du temps partagé ont donné lieu en 2014 à quatre conférences qui ont rassemblé 91 participants. Les partenariats avec des acteurs locaux sont à la fois ceux que nous entretenons avec l'école Centrale de Châtenay où nous avons participé à deux jurys semestriels de l'école et avec l'association « Permis de vivre la ville » où nous avons contribué à sensibiliser les jeunes des chantiers d'insertion à la création de leur propre entreprise ; et nous avons participé au jury de ces différentes associations d'insertion.

Pour favoriser le développement de l'emploi sur le territoire intercommunal, nous organisons les focus sur les besoins des offres d'emploi, ce sont 25 entreprises qui ont participé à ces sessions ou ces forums, et nous avons eu environ 30 embauches qui ont été réalisées en 2014 contre 32 en 2013.

Nous avons promu les dispositifs avec les outils locaux facilitant le développement de l'emploi avec en 2014 119 emplois d'avenir prescrits contre 92 en 2013 et 31 contrats uniques d'insertion contre 88 en 2013, et là aussi pour faciliter les clauses sociales avec la MDEE, nous y travaillons avec pas loin de 8 830 heures et 33 personnes qui ont été recrutées à cette occasion-là. Nous agissons pour l'égalité et pour lutter contre les discriminations à l'embauche.

Nous faisons du parrainage et de la promotion auprès du public suivi avec la MDEE et la Caisse de Prévoyance des Professionnels du Bâtiment et ce sont 26 jeunes qui ont été parrainés en 2014.

Nous travaillons avec des partenaires, notamment SNC à Verrières-le-Buisson, et ce sont quatre ateliers qui ont été organisés pour 15 inscrits et 6 participants avec 3 retours à l'emploi. Nous travaillons là aussi avec des sociétés intermédiaires, l'AFARED, Entraide, Dynamique Embauche, et ce sont plus de 10 réunions d'information collective qui ont été organisées.

Nous sensibilisons les entreprises aux jeunes diplômés issus des quartiers en ZUS et ce sont 33 jeunes qui se sont inscrits pour ces sessions. Voilà dans le cadre de l'emploi.

Concernant les conditions de déplacement sur le territoire, nous participons bien évidemment à la veille permanente sur le Paladin avec de nouvelles contractualisations pour ce réseau où nous avons signé un contrat de type 2 pendant l'année 2014 avec le STIF, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et BBM qui nous ont permis d'établir une convention de participation forfaitisée à 2 456 000 € TTC au titre de l'année 2014. Les investissements que nous avons réalisés pour le réseau Paladin ont consisté en l'acquisition de trois autobus standards pour le renouvellement du parc existant. Pour l'amélioration du réseau « personnes à mobilité réduite » nous avons poursuivi la mise en accessibilité de l'ensemble de nos arrêts de bus et ce sont aujourd'hui 91 points qui ont été réalisés pendant l'année 2014 dont 13 à Verrières.

Parallèlement, nous avons investi dans les trois nouveaux véhicules que j'ai énoncés préalablement et ils sont bien évidemment accessibles aux personnes handicapées, si bien que l'ensemble du parc des bus du réseau du Paladin sont 100% en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Pour les projets d'infrastructures, nous avons maintenant achevé la réalisation du demi-échangeur sur la RD 63 à Verrières et Châtenay pendant l'année 2014, c'était au printemps, et la Communauté d'agglomération a largement participé aux nombreuses réunions sur la restructuration des lignes de bus et ceci dû à l'arrivée du T6 de Châtillon - Montrouge à Vélizy – Viroflay, et le tramway a été mis en service le 13 décembre 2014, ce qui a entraîné les modifications de lignes de bus que j'évoquais à l'instant même.

Pour notre politique en faveur de l'habitat social et l'amélioration de l'habitat privé, nous avons révisé le Programme local de l'habitat, le PLH, le 7 décembre 2012, nous nous sommes engagés dans cette nouvelle programmation et le PLH a été approuvé par une délibération en date du 5 décembre 2014. Nous avons contribué à la production de logements sociaux à

travers différentes aides qui sont de deux natures : les aides pour les opérations de type classique jusqu'à 6 000 € par logement, et il y a une bonification qui est un deuxième type d'aide pour les logements qui présentent des accompagnements pour les personnes à mobilité réduite et pour la réduction des grands logements ou des logements très sociaux. Cinq opérations ont bénéficié de ces subventions en 2014 pour un montant total de 1,014 M€.

Pour l'amélioration de l'habitat privé, nous avons là aussi des aides qui sont plafonnées à 10 ou 20% du coût des travaux et qui produisent des montants d'accompagnement de 2000 à 4000 €, ce sont 13 aides qui ont été données en 2014.

Nous participons à des actions de résorption de l'habitat indigne, en 2014 nous avons eu à gérer 109 nouveaux dossiers et en fin d'année le nombre de dossiers en cours était ainsi de 246 sur l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Pour améliorer l'offre de logements destinés aux étudiants, nous avons travaillé avec l'État, le Département des Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, la ville d'Antony avec la signature le 15 octobre dernier de la réhabilitation et de la reconstruction, démolition de 1 080 logements sur le site de la résidence Jean Zay, avec la production de 4 200 logements à l'échelle du département des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre-là, aujourd'hui nous avons commencé la réhabilitation du bâtiment A avec 316 logements, qui a débuté en septembre 2014.

La gestion de l'aire des gens du voyage Tikno Pani à Verrières-le-Buisson, autrefois c'était la société Adoma, ceux qui sont intervenus en 2014 à compter du 1^{er} janvier étaient la société VAGO qui a procédé pendant cette année 2014 à une remise à niveau technique de cette aire des gens du voyage.

Sur le secteur du développement durable du territoire, nous avons travaillé pour continuer les aides que nous apportons au solaire avec quatre aides aux particuliers pour un montant total de 2235 € ; pour les aides concernant l'eau ce sont 25 aides qui ont été apportées pour un montant total de 21 338 €.

Nous avons continué notre aide à l'acquisition de composteurs avec 48 composteurs qui ont été financés pour 2 760 €. L'activité de l'Espace Info-Energie-Habitat s'est développée puisque nous avons dénombré 494 contacts pour l'Espace Info-Energie, 148 permanences ont été tenues au sein des villes avec 268 contacts pendant ces permanences. Le thème le plus souvent abordé est la question des aides financières que la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre peut apporter, ou d'autres partenaires.

Nous avons poursuivi notre Plan Climat Energie Territorial, PCET, lancé en 2013, conçu comme étant le volet énergie-climat de notre Agenda 21, nous avons travaillé au diagnostic, à la concertation des acteurs, à l'élaboration du plan d'action et à la mise en œuvre et l'évaluation du PCET qui doit être renouvelé tous les cinq ans.

Nous avons contribué à réaliser notre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE, avec l'identification de 10 zones à enjeux potentiels et 42 zones calmes ont été définies par ce plan, et suite à une enquête publique

qui s'est déroulée entre le 1er septembre et le 30 octobre 2014 nous les avons intégrées dans le document final.

Pour la sensibilisation des habitants au développement durable et à la sauvegarde du patrimoine naturel, nous avons eu des actions spécifiques auprès d'un jeune public à travers des actions concernant 52 classes volontaires touchant 1 255 enfants.

Nous avons poursuivi la découverte du patrimoine des Hauts-de-Bievre avec des visites organisées sur trois sites. La sauvegarde du patrimoine naturel s'est poursuivie ainsi que nos actions pour être exemplaires en matière de développement durable à travers la commande publique, les clauses sociales dans nos marchés, les éco-produits que nous utilisons et notre groupe de travail sur l'éco-responsabilité avec la réduction du papier et la sensibilisation au tri des agents de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

Les actions du Programme local de prévention des déchets : nous nous sommes engagés dans une action avec l'ADEME pour réduire de 7% nos déchets d'ici 2017, nous avons travaillé à travers la semaine européenne de la réduction des déchets ou nous avons conduit un certain nombre d'ateliers, participé à la semaine du développement durable à Bourg-la-Reine, à la sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les cantines avec différentes actions qui ont été réalisées dans différentes écoles et centres de loisirs.

Nous avons organisé un stand de compostage à Verrières-le-Buisson. Nous avons développé le compostage des vieux déchets en habitat collectif à travers cinq sites pilotes qui ont démarré en 2014 à Antony, à Châtenay-Malabry et à Sceaux.

Pour collecter et recycler les déchets, nous avons poursuivi notre travail et nous constatons qu'en 2014 nous avons eu 70 557 tonnes de déchets qui ont été collectées et c'est 1,73% d'augmentation par rapport à l'année précédente. Pour l'évolution de la qualité du tri, il faut retenir qu'il s'améliore avec un taux de 18,7% de refus contre 20,4% en 2013, c'est donc une amélioration bien supérieure aux taux qui existent sur l'ensemble des communes d'Île-de-France, à savoir 26 %.

Pour le bilan des incidents de collectes, nous en avons 110 à Verrières, soit 12%, alors que nous ne représentons que 8,45% mais cela est dû à l'utilisation de sacs biodégradables pour la collecte des déchets verts et donc des problèmes pour la présentation et pour le ramassage.

Pour les points d'apport volontaire, au 31 décembre 2014 c'était 288 conteneurs enterrés qui étaient installés dont 147 à la Cité Jardin à Châtenay-Malabry et nous en avons réalisé 41 spécifiquement pour l'année 2014, essentiellement aux Blagis à Sceaux. Pour le parc des bacs roulants, nous en avons 115 938 à la date du 31 décembre 2014.

La déchetterie de Verrières-le-Buisson a continué son travail avec 14 942 visiteurs, c'est en légère baisse mais avec un volume plus important que les années précédentes, avec 19,8% de tonnes de plus collectées, donc un apport qui est à chaque fois plus important par le nombre de visiteurs.

Pour la déchetterie, nous avons mis en place une déchetterie mobile qui s'est installée au Plessis-Robinson, ce qui est une nouveauté, nous avons collecté 16 tonnes de déchets à cette occasion-là.

Moderniser et entretenir le réseau d'assainissement pour l'ensemble de notre gestion du réseau collectif : nous avons 184 589 habitants et 24 170 branchements d'assainissement. Les faits marquants pour 2014 sont l'exploitation des réseaux et des contrats de délégation avec l'avenant n°2 à notre délégation de service public qui a permis de renforcer la qualité de notre accueil téléphonique, de déployer de façon généralisée la traçabilité des demandes et des échanges d'informations avec le délégataire, et nous avons un meilleur suivi sur l'ensemble des problématiques qui interviennent avec un système de bonus - malus avec notre délégataire.

Des travaux sur le réseau des eaux pluviales et des eaux usées ont touché 2,120 kilomètres en termes de travaux à travers 14 opérations pour un montant total de 2 609 700 €.

Pour la gestion de l'eau potable, c'est le SEDIF qui s'en occupe. Pour le remplacement des dispositifs de protection incendie, nous gérons les 1 146 bornes et poteaux à incendie sur le territoire de la commune, et 17 appareils de défense ont été remplacés sur les différentes communes.

Pour les équipements culturels et sportifs, nous avons les centres culturels des Hauts-de-Bievre avec le théâtre Firmin Gémier, avec une subvention qui a été accordée à l'association qui suit son évolution de 2,021 M€. Pour les chiffres-clés, ce sont 3 417 abonnés qui peuvent bénéficier de cet équipement. Nous avons fêté les 10 ans de l'espace Cirque. Pour le théâtre du Coteau à Plessis-Robinson la subvention a été de 101 966 € avec 3 285 spectateurs qui ont été enregistrés. Pour le théâtre des Gémeaux à Sceaux, ce sont 43 452 spectateurs pour 3 644 abonnés et 103 représentations. Pour la subvention qui a été accordée, elle est de 1,155 M€. Nous avons fêté les 20 ans des Gémeaux.

Pour les écoles de musique d'intérêt communautaire, nous avons continué à les accompagner au travers notamment de la troisième session de Temp'O de Bievre, pour le conservatoire d'Antony ce sont 46 étudiants supplémentaires que nous avons accueillis, 59 élèves ont été récompensés au cours de la cérémonie des diplômes.

Pour le conservatoire de Bourg-la-Reine à travers ses 43 disciplines, ce sont 1 162 élèves et 75 professeurs qui sont concernés. Nous avons eu plusieurs réussites à différents concours prestigieux.

Pour le conservatoire de Châtenay-Malabry, ce sont 1 202 élèves qui sont concernés pour 50 professeurs et une quarantaine de disciplines qui sont prodiguées. 78 élèves supplémentaires, ce qui fait une augmentation de 6,5% de la fréquentation de ce conservatoire.

Pour les actions en direction des publics empêchés, nous avons 30 élèves en difficultés d'apprentissage qui sont accompagnés par les différents établissements de l'ensemble de la communauté.

Pour le conservatoire de Verrières, ce sont 362 élèves pour 30 professeurs, nous sommes au maximum de notre capacité et c'est la raison pour laquelle

nous envisageons d'en construire un nouveau. Et sur le conservatoire de Wissous, ce sont 326 élèves pour 22 professeurs et 32 activités pratiquées.

Pour le projet communautaire d'enseignement artistique des conservatoires, nous avons approuvé ce projet dans le courant de l'année 2014 puisqu'il a été approuvé au mois de décembre et nous nous attachons à l'enseignement et l'éducation artistique, au rayonnement du réseau des conservatoires et aux services rendus aux usagers.

Pour les piscines, les chiffres-clés sont 338 533 entrées pour l'ensemble de nos bassins, vous avez le détail sur chacun d'entre eux dans les différentes notes du rapport qui vous est présenté.

Nous avons « Nagé contre le cancer » et récupéré une somme de 1 950 € à la piscine des Blagis.

Enfin, pour garantir la solidarité technique et financière avec les communes, nous avons notre solidarité financière à travers l'attribution de compensation, nous venons de le voir, les 26 550 000 € qui sont distribués avec 1 716 000 € pour Verrières, et la dotation de solidarité communautaire avec un total de 5 511 000 € et 242 000 € pour Verrières-le- Buisson. En 2014 les fonds de concours ont été payés à différentes communes pour un total de 1 103 000 € et la ville de Verrières en a bénéficié pour 84 119 €.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales dénommé FPIC a coûté un montant total de 4 514 000 €. La Communauté des Hauts-de-Bièvre en a payé pour sa part 1 496 000 € et Verrières 341 000 €.

Le budget total de la communauté d'agglomération était pour les recettes de fonctionnement de 117 622 000 € et en investissement, toujours en recettes, de 23 267 000 €, pour les dépenses : 110 707 000 € pour le fonctionnement et 22 463 000 € pour l'investissement.

J'en ai terminé avec ce rapport sauf à vous dire que nous avons 376 agents qui travaillent pour notre collectivité, 271 sont titulaires et 105 sont non titulaires. Avez-vous des questions sur ce rapport ?

M. TREBULLE : J'aurais plus qu'une question, une remarque pour réagir. Je suis désolé, ce faisant, de prendre la parole à Vincent ou Jean-Paul qui seraient plus légitimes à le faire que moi certainement mais je voudrais noter avec beaucoup de satisfaction ce qui a été dit sur l'investissement de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre dans les questions d'environnement et de développement durable, je crois à cet égard qu'il y a un soin tout particulier et un satisfecit tout particulier à adresser au vice-président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre en charge du développement durable et de l'environnement.

J'observe par ailleurs que l'ensemble de ce rapport que tu nous as fait montre à quel point nous avons bien œuvré au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et combien nous devons nous féliciter à la perspective de la rejoindre bientôt à nouveau, ce qui n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est un premier point.

Deuxième point qui est très lié au point précédent : c'est dire que dans cette dynamique-là on est un peu orphelin de la remise de la baguette d'or du

développement durable qui aura lieu plus tard mais tout de même, cela me paraît extrêmement lié à ce point précédent.

Et comme en écho à ce qui a été dit, je voudrais souligner toute l'importance de la prise en compte des enjeux du développement durable environnementaux et sociaux dans les marchés publics, ce que nous avons à cœur de faire, et bien sûr tu as souligné le caractère dramatique de ce qui s'est passé il y a un mois mais il y a aussi quelque chose de très beau qui s'est passé le week-end dernier avec la signature de l'accord de Paris dans le cadre de la COP 21 très soutenue par François HOLLANDE. De ce point de vue, il me semble aussi que l'action de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre dans ces enjeux-là est tout à fait significative et par anticipation je voudrais exprimer le soutien à tout ce qui sera fait et par cette communauté et surtout par notre ville pour aller dans ce sens. Merci Thomas.

M. le Maire : Merci François-Guy. D'autres demandes d'intervention ?

M. HULIN : Je me trompe peut-être mais dans la totalité du rapport je n'ai pas vu ce qui avait été fait avec API, il me semble que c'était une compétence sur laquelle notre commune agissait et je n'ai pas lu ce qui avait été fait spécifiquement là-dessus.

M. le Maire : Il n'y a pas d'éléments dans le rapport effectivement pour la simple et bonne raison que c'est le rapport 2014, en 2014 on était dans la conduite des études dont il n'a pas été rendu compte, c'est en 2015 que nous aurons le compte rendu des études qui ont été effectuées et présentées à la population à l'occasion de la réunion...

M. HULIN : Ce n'était donc pas un oubli...

M. le Maire : Non, je suis tout à fait d'accord avec vous, chers collègues, où que vous siégiez, pour dire que c'est extrêmement frustrant d'avoir un rapport d'activité présenté à la date où nous sommes sur les activités de 2014. Il s'est juste écoulé une année entre les deux !

M. GRISSOLANGE : En lisant le rapport je suis tombé sur quelque chose d'intéressant page 25 concernant les incidents de collecte des ordures ménagères. On a des statistiques et il est dit : « la commune d'Antony a le plus grand nombre d'incidents mais cela reste proportionnel à la population de la ville alors que la commune de Verrières-le-Buisson totalise 110 incidents, soit 12%, alors que sa population n'est que de 8,45%. Cet écart s'explique par le mode de conteneurisation des déchets végétaux à Verrières, seule ville qui collecte avec des sacs biodégradables entraînant l'importance des coupes sauvages et donc des réclamations ». J'ignorais que les autres villes n'avaient pas de sacs, j'avais l'impression que c'était les sacs de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre qu'on passait par-dessus les clôtures mais en fait il n'y a que nous qui en avons. Alors comment cela marche ailleurs ? Est-ce que c'est mieux ? Cela ne veut peut-être pas dire qu'il y a moins d'incidents, c'est peut-être plus compliqué que cela, est-ce que pouvez nous éclairer ?

M. le Maire : Nous avons la particularité d'avoir la moitié de l'habitat de Verrières en résidentiel pavillonnaire, avec des jardins souvent significatifs.

Les containers qui sont proposés par la Communauté d'agglomération sont de volumes assez réduits, lorsque c'est un container, c'est difficile de le plier, donc on pourrait imaginer avoir 2, 3, 4 et non pas 15 containers parce que ce n'est tout simplement pas possible de les stocker au sein de nos habitants. C'est la raison pour laquelle je me suis battu pour faire en sorte que nous continuions à bénéficier de ces sacs qui se plient aisément et qui sont sortis normalement à la date indiquée sur le calendrier, sauf que les pratiques anciennes du temps du SIOM qui faisaient qu'il y avait un ramassage hebdomadaire des déchets végétaux, ont entraîné des habitudes qui continuent de perdurer alors même qu'on a quand même bien changé les choses ces deux dernières années puisque pendant toute la saison de production végétale, on ramasse ces déchets végétaux toutes les semaines. Mais ceci étant, j'en ai encore vu aujourd'hui à plusieurs endroits, les gens taillent et mettent cela sur le trottoir en imaginant que cela va être emporté. C'est juste les agents de la mairie qui vont le faire sur nos impôts à nous alors qu'il y a un service dédié à la communauté d'agglomération et qu'on ira payer pour les mettre dans des bennes de la Communauté. C'est un peu malheureux, il suffirait d'un peu de civisme pour suivre les indications.

Donc c'est totalement volontaire, pour pouvoir répondre aux besoins de gros volumes des Verriérois, que nous sommes restés en sacs biodégradables.

M. GRISSOLANGE : Et les incidents ?

M. le Maire : Ce sont ceux que l'on décrit à l'instant même de gens qui continuent au-delà de la période de taille à les déposer sur la voie publique.

M. FOURNIER : Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Dominique GRISSOLANGE, je voudrais préciser sur le caractère résidentiel de Verrières-le-Buisson que la commune de Sceaux a à peu près la même typologie, alors comment est-ce que cette ville fonctionne ?

M. le Maire : Ils travaillent en containers, ils ont des parcelles de jardins infiniment plus petites que les nôtres.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Sur le Paladin, pourquoi n'y a-t-il jamais eu aucun projet de desserte sur Massy - Verrières ? En tout cas s'il y a eu des projets, cela n'a pas abouti.

M. le Maire : Autrefois il y a eu une ligne qui n'était pas empruntée et donc elle a été supprimée.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Est-ce qu'il y a une analyse de la fréquentation des lignes de bus ?

M. le Maire : Bien sûr, tous les ans une analyse est faite, globalement elle est faite tous les trois ans par le STIF et tous les ans par notre concessionnaire.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Il est évoqué aussi dans le dossier le PASS 92 pour les collégiens, avec une contribution de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre dans ce système-là, comme on n'est pas dans le même département est-ce que les collégiens de Verrières bénéficient de ce PASS ?

M. le Maire : Non, le département de l'Essonne n'a pas organisé de dispositif comme celui-là. S'il existait dans le département, la Communauté

d'agglomération des Hauts-de-Bièvre y participerait mais comme il n'y en a pas, il n'y a pas de participation.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est dommage.

M. le Maire : Oui. Pas d'autres questions ?

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

4 - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'État civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

La commune de Verrières-le-Buisson est actuellement membre d'un groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil, dont le marché arrive à échéance en mai 2016.

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) Grande Couronne propose la constitution d'un nouveau groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 du 8 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil). Ce marché aura une durée maximale de 4 années, à compter du mois de juin 2016.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une refacturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

POLICE MUNICIPALE

5 - Convention entre la commune de Verrières-le-Buisson et le Préfet de l'Essonne relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de Verrières-le-Buisson.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La commune de Verrières-le-Buisson souhaite, dans la continuité de son plan de dématérialisation des procédures, mettre en œuvre le processus de la verbalisation électronique destiné à remplacer la contravention papier.

Ce processus prévoit l'équipement pour les agents verbalisateurs, sous réserve qu'ils aient reçus l'habilitation par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), d'appareils de type PDA ou smartphone dans lequel sera inséré une carte à puce personnalisée.

Cette dématérialisation apporte en outre une gestion de temps appréciable des tâches administratives des agents verbalisateurs (ressaisie des souches, traitements des contestations, régie de recettes....) et supprime le coût d'impression des timbres amendes.

Il est précisé que la mise en œuvre de la verbalisation électronique permet de bénéficier du fond d'amorçage à hauteur de 50% de la dépense jusqu'à concurrence de 500 euros par appareil.

M. TREBULLE : En réalité c'est un sujet sur lequel mon opinion a évolué depuis que le sujet est en œuvre, et alors que j'en comprenais assez bien le bien-fondé, je ne serai pas en mesure de soutenir cette résolution et donc je m'abstiendrai. Je vais vous donner un élément d'explication lié à la « déclinaison » du comportement infractionnel qui me paraît être particulièrement illustré par les radars automatiques, et au-delà - c'est pour cela que cela a un lien avec le sujet d'aujourd'hui - par les infractions au code de la route.

Il me semble que lorsque les incriminations ont été adoptées et votées dans leur principe, c'était en tenant compte d'un certain nombre de considérations, notamment humaines et comportementales ; que l'automatisme du traitement par le radar, qui est différent certainement du terminal qui va permettre de dresser des infractions, a modifié tout de même assez sensiblement, et chacun sait qu'un excès de vitesse est certainement extrêmement problématique et illégal puisqu'il est prohibé mais qu'en même temps une certaine marge d'humanité n'est pas nécessairement malséante.

Il me semble que le système auquel vous nous proposez d'adhérer va nous conduire inéluctablement dans un processus d'abstraction ou de

« déclinsation » du rapport à l'infraction au stationnement même matérialisé par un procès-verbal papier et que cette abstraction de l'infraction finalement arrive à quelque chose qui est une suppression du sentiment infractionnel et par celui qui se rend coupable de ce comportement et par celui de l'agent verbalisateur qui n'est finalement plus que l'accessoire, le prolongement de la machine qui va servir à observer l'infraction. Et ceci me semble encore renforcé par le fait que la délibération qui nous est proposée fait état du fait qu'il est question de suppression de coûts et même, admettons que c'est assez dérisoire, de diminution du coût d'impression des timbres amendes.

Finalement, et c'est le point sur lequel je souhaite en arriver, on voit que le rapport à l'infraction pénale - car c'est tout de même d'une infraction pénale qu'il est question - se trouve réduit à une analyse en termes de coûts, pour nous qui sommes collectivité et qui avons à régir le vivre ensemble et le bien commun, et pour celui qui est à l'origine du comportement infractionnel. Donc cette « reductio ad economicum » d'un comportement qui est un comportement d'incivisme, d'incivilité et de problème est tout de même extrêmement problématique parce qu'au final cela va conduire à faire qu'il y aura un systématisme, que l'indifférence sera de bon aloi de la part de ceux qui pourront être indifférents au montant de l'infraction, et que cette efficacité que je ne conteste pas me paraît extrêmement problématique parce qu'on n'est pas dans le domaine de l'efficacité ici mais dans le domaine de l'épaisseur des comportements, dans le domaine du civisme, dans le domaine du vivre ensemble, et c'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, chers collègues, je m'abstiendrai de soutenir cette délibération qui nous est proposée, merci et pardon d'avoir été trop long.

M. le Maire : Mon cher collègue, si le pouvoir m'en était donné je supprimerais de notre compte rendu du Conseil municipal ton expression, pourquoi ? Parce que je serais policier municipal à Verrières-le-Buisson, je le prendrais très, très, très mal parce que derrière le système, l'outil qui est mis à la disposition des agents de la police municipale de Verrières se trouve une femme ou un homme qui n'aura pas de comportement différent de celui qu'il entretient avec son stylo et sa souche. Il aura juste un stylet et un écran et je ne vois pas pourquoi on pourrait considérer que les agents de la ville de Verrières seraient déshumanisés dès lors qu'au lieu d'utiliser un crayon et une souche ils utiliseraient un stylet et une tablette. Tes propos ont été tenus, je ne les retirerai pas puisque je n'en ai pas le pouvoir mais j'aimerais juste que tu réfléchisses à cette question-là parce que c'est la seule qui se pose à nous ce soir.

M. HULIN : Combien la ville de Verrières a-t-elle d'agents municipaux et combien sont concernés et est-ce que c'est la totalité ?

Mme FOUCAULT : Ce sera la totalité.

M. le Maire : On demandera l'accréditation pour chacun d'entre eux.

M. GRISSOLANGE : Moi je voudrais savoir, c'est un point pratique qui rejoint les préoccupations de Monsieur TREBULLE, si et comment le contrevenant sera avisé immédiatement de la contravention ? Et si la réponse est non, s'il ne sera pas avisé, alors je voterai contre. Parce que s'il n'y a pas de papier...

Peut-être que la réponse se trouve quelque part et on va l'avoir. Mais s'il n'y a pas de papier, le conducteur qui a mis sa voiture à un endroit qui est interdit reçoit sa contravention sous un mois à peu près comme dans le cas des radars et il peut avoir remis sa voiture au même endroit le lendemain puis le surlendemain et ainsi de suite, et en ramasser d'un seul coup jusqu'à 25 ou 27 en un mois. Est-ce que le point est techniquement insoluble, ou est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? Peut-être que l'appareil édite un avis lorsque la contravention est mise sur la voiture ou autre chose...

Mme FOUCAULT : Je rappelle le code de la route : un véhicule qui reste sept jours sur le même emplacement est emmené par la fourrière.

M. GRISSOLANGE : Ce n'était pas ma question...

Mme FOUCAULT : Tu dis que la voiture peut rester des jours et des jours...

M. GRISSOLANGE : Le conducteur peut partir le matin et revenir sur le même emplacement le soir.

Mme FOUCAULT : S'il se met tous les soirs au même endroit, d'abord comme notre police municipale s'arrête à 16h30 et travaille occasionnellement le soir, il n'est pas susceptible d'avoir une contravention tous les soirs.

Sinon je vais revenir sur la loi : la loi dit qu'aujourd'hui ces contraventions n'ont pas obligation d'avoir un papier à mettre sur le véhicule. Un sénateur a voulu demander qu'il y ait une obligation, sa demande a été rejetée par les assemblées et donc comme on le fait d'habitude, comme on l'a toujours fait quand on met une zone bleue en place, une nouvelle façon de stationner, on mettra pendant 15 jours ou trois semaines un petit papillon disant que la personne a eu une contravention. Mais ce n'est pas du tout dans l'esprit de la loi et la façon de faire de l'État parce que l'idée est de ne pas avoir de papier pour ne pas trop détruire d'arbres comme chacun sait.

Je voudrais revenir sur le fait d'avoir un outil différent pour la police municipale, cet outil permettra aussi de gérer le stationnement qu'on a mis actuellement au niveau du parking de l'ancienne Poste. Comme vous l'avez vu dans le journal ou dans le site de la ville, il y a des petites bornes qui ont été enterrées sur les emplacements qui deviennent rouges si la personne a dépassé la durée, il y a un petit panneau qui est éclairé, aujourd'hui il n'y a que ce panneau qui dit que la personne a abusé. Donc le système fait que désormais la police municipale saura si la voiture est là depuis 10 minutes, une demi-heure, une heure, une heure et demie, et donc cela permettra de mettre la contravention de façon plus facile. Mais la loi dit qu'il n'y a pas obligation de mettre des papiers. Je suis désolé mais ce n'est pas nous qui avons fait la loi, c'est comme cela.

M. le Maire : Donc il y a un engagement de la ville à mettre un petit papillon dans les 15 jours qui suivront de nouveaux arrêtés qui seraient pris par la ville.

M. YAHIEL : En écoutant cette discussion intéressante, ce qui me semble important, au vu d'autres expériences menées ailleurs et cela nous ramène vraiment à la commune, ce qui compte, c'est moins l'outil, à condition qu'il soit plus performant qu'il ne l'est maintenant, que la doctrine employée. En la matière la commune, et donc le maire qui la dirige, exerce des compétences que lui délègue l'État, et il les exerce dans le cadre des lois et règlements

discrétionnaires. Cela veut dire qu'il y a des instructions données à la police municipale qui sont sous l'autorité du maire en raison du rôle qu'il conduit au nom de l'État. Et ce qui me semble important ou ce qu'il me semblerait important - ce n'est peut-être pas le lieu d'en débattre - c'est qu'à l'occasion, on fasse deux choses : d'une part qu'on revienne sur ce que j'appellerai la « doctrine d'emploi », ce n'est pas au fond uniquement la politique de stationnement, est-ce qu'on veut être - pourquoi pas d'ailleurs - particulièrement répressif, est-ce que l'on veut l'être un peu, est-ce qu'on veut être répressif surtout dans certains quartiers et pas dans d'autres, il y a un débat qui sans doute est revenu jusqu'à vos oreilles qui concerne le centre-ville et ce qui semble être les problèmes de parking sur les Maréchaux. Donc par rapport à ce débat de fond et à cette question de fond sur laquelle personnellement je n'ai pas beaucoup d'états d'âme, je considère qu'en effet la loi est faite pour être appliquée, l'outil est un peu secondaire. Si c'est une amélioration en tant que tel, c'est plutôt une bonne chose.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est qu'il serait bien de suivre non pas à chaque conseil mais peut-être à horizon de six mois ou un an les conséquences pratiques du passage du papier au nouvel outil. Est-ce qu'il y a une déformation ? Est-ce qu'il y a une progression très nette de la verbalisation, pourquoi pas une baisse ? Est-ce que ce que l'on avait auparavant dans certains quartiers se déporte sur d'autres quartiers, ceci non pas pour surveiller la police municipale mais simplement pour regarder si finalement le déploiement de cet outil a des conséquences et si oui lesquelles ? Parce que moi, à titre personnel et ce sera le sens de mon vote, je vais m'abstenir faute d'éléments un peu tangibles mais je vous fais confiance sur le discernement des policiers municipaux et si vous en êtes d'accord, je vous suggère qu'au moment où vous jugerez utile on puisse revenir en arrière en disant : voilà, en 2016, il s'est passé telle et telle chose... Comme cela, chacun sera y compris notre collègue M. TREBULLE rassuré ou conforté dans ses doutes.

M. le Maire : Je suis tout à fait d'accord sur le fait que les politiques publiques à tout moment peuvent réviser les choses en fonction des résultats des zones, donc que puissent être confiés à notre assemblée les résultats de la politique de verbalisation des stationnements, cela ne me pose aucun problème, avec juste une observation qu'il nous faudra faire : c'est de regarder avec quel périmètre cela est fait parce qu'aujourd'hui, on n'a plus que deux agents. Normalement on devrait remplacer les deux qui sont partis et en recruter un de plus, donc nécessairement cela fera un volume différent parce que le nombre d'agents ne sera pas le même. Il faudra l'apprécier à l'aune des variations des effectifs réalisés mais cela ne me pose aucun problème qu'on regarde ce genre de question.

D'autres interventions ? (Non).

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions).

SERVICE DES FINANCES

6- Décision modificative n°1 du budget 2015

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

Cette décision modificative n°1 est, si l'on excepte le budget supplémentaire, la dernière et la seule décision modificative de l'année 2015. Elle contient uniquement des opérations devant impérativement être modifiées avant la clôture comptable de cette fin d'année.

Il convient donc de procéder aux réajustements suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
70	Redevances et droits des services		245 551,56
73	Contributions Directes		203 800,00
042	Opérations Patrimoniales	59 243,00	59 243,00
011	Charges à caractère général	- 261 900,00	
012	Charges de personnel	61 900,00	
022	Dépenses imprévues	-693 500,00	
023	Virement à la section d'investissement	1 342 851,56	
TOTAL		508 594,56	508 594,56

Les recettes

- 245 551,56 € sur le poste de la régie. Cette recette supplémentaire est la conséquence d'un réajustement des recettes des différentes régies de la commune, liées au décalage d'encaissement de l'année 2014 sur l'année 2015, suite à la fermeture précoce de la perception en fin d'année dernière (cf compte administratif 2014),
- 203 800,00 € sur le poste de l'urbanisme. Cette recette supplémentaire est un ajustement des droits de mutation,
- 59 243,00 € sur le poste des finances. Cette recette supplémentaire est une écriture d'ordre correspondant à la reprise d'amortissements, conséquence du travail, commun avec la perception de revalorisation du patrimoine de la commune.

Les dépenses

- 59 243,00 € sur le poste des finances. C'est une écriture d'ordre qui est la contrepartie de la recette vue ci-dessus,
- - 261 900,00 € sur les postes de marché public et des ressources humaines. Cette somme est répartie de la manière suivante :
 - - 200 000,00 € correspondent au basculement de la section de fonctionnement vers l'investissement. Il s'agit d'une demande de la perception concernant les pénalités versées dans le cadre de l'affaire Valladon,
 - - 61 900,00 € correspondent à un changement de chapitre. Ces crédits inscrits au chapitre 011 basculent au chapitre 012. Il s'agit simplement d'un changement d'imputation.
- 61 900,00 € sur le poste des ressources humaines, conséquence du transfert de crédit du chapitre 011 au chapitre 012, vu ci-dessus,
- La section de fonctionnement comporte une deuxième opération d'ordre, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 1 342 851,56, €
- Pour clôturer cette section de fonctionnement et équilibrer les dépenses, il convient de diminuer les dépenses imprévues d'un montant de 693 500,00 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
13	Subvention		277 350,00
16	Emprunt	10 000,00	- 3 595 201,56
20	Travaux d'aménagement	- 1 985 000,00	
040	Opérations Patrimoniales	59 243,00	59 243,00
041	Transfert travaux en cours	861,12	861,12
021	Virement de la section de fonctionnement		1 342 851,56
TOTAL		- 1 914 895,88	- 1 914 895,88

Les recettes

- 277 350,00 € sur les postes de l'environnement et de la voirie.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

- 27 350,00 € correspondent au solde de la subvention de la région concernant le projet Pédibus,
- 250 000 € concernent la subvention du département dans le cadre des travaux de réfection de la rue Léon Maugé,
- 59 243,00 € sur le poste des finances. Il s'agit d'une écriture d'ordre relative à la revalorisation du patrimoine de la commune (cf explication à la section de fonctionnement),
- 861,12 € sur le poste des finances. Cette somme correspond au basculement des frais d'études de l'imputation 2033 à l'imputation 2313,
- 1 342 851,56 € correspondent au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- Pour équilibrer la section d'investissement, il convient de diminuer l'emprunt d'équilibre d'un montant de 3 595 201,56 €, ramenant le solde à 0.

Les dépenses

- 10 000 € sur le poste des finances. Il s'agit d'un réajustement de crédit qui correspond principalement aux remboursements de cautions.
- -1 985 000,00 € sur le poste des travaux. Cette diminution est la conséquence d'un ajustement de crédits avec une réinscription sur le budget 2016 de certaines opérations qui n'ont pas pu être réalisées sur 2015, telles que la construction du Pôle Culturel (1 800 k€), des travaux d'aménagement (200 k€) ou l'extension de l'Orangerie (185 k€). De plus, il convient de rajouter le crédit supplémentaire de 200 k€ dans le cadre de l'affaire Valladon,
- 59 243,00 € sur le poste des finances. Il s'agit de la contrepartie d'écriture d'ordre relative à la revalorisation du patrimoine de la commune,
- 861,12 € sur le poste des finances. Cette somme correspond au basculement des frais d'études de l'imputation 2033 à l'imputation 2313.

Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 2 décembre 2015.

M. GRISSOLANGE : Une vérification pour être sûr d'avoir bien compris : la ville a reçu 250 000 € de subventions du Département dans le cadre des travaux de réfection de la rue Léon Maugé mais ces travaux de réfection sont financés entièrement sur le budget 2015 ?

M. le Maire : Oui, tu as bien compris.

M. YAHIEL : Juste une remarque de portée générale sachant que nous ne voterons pas cette décision modificative puisque ne votant pas le budget principal, on ne vote pas les amendements : ce que l'on constate quand même, c'est que peut-être un peu plus que d'habitude, il y a une réduction de la voilure par des effets de reports à hauteur de 2 M€ sur le coût des travaux, coût qui est équilibré par un moindre recours aux emprunts, ce qui est assez classique et assez logique. Ma question portait sur la nature de ces reports, en particulier ce qui est en tête de gondole, je parle des emprunts, est-ce qu'on peut avoir quelques précisions ?

M. le Maire : On a souvent ces questions-là et on est souvent taxé du fait qu'on ne veut pas faire de dépenses et que c'est pour cela qu'on reporte, c'est un débat assez classique. En l'occurrence pour le Colombier, travailler avec un partenaire, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée qui n'est pas la nôtre - et on tente de faire évoluer cela - fait qu'avec un architecte, avec un maître d'œuvre, et nous, c'est un peu compliqué de trouver les bons accords pour faire en sorte que les projets soient bien définis. Une fois qu'on y parvient, il faut après cela lancer les appels d'offres sur les différentes phases et on a mis du temps à se mettre d'accord sur la façon dont il fallait procéder. Est-ce qu'il fallait lancer l'intégralité des travaux d'emblée, ce qui demandait des travaux complémentaires d'études pour définir les dossiers de consultation des entreprises pour que tout soit fait en considération ? Ou est-ce que nous devons faire partir le plus tôt possible les dossiers concernant le désamiantage qui n'était pas prévu initialement puisqu'on a découvert qu'il y avait de l'amiante en cours de réalisation du dossier et de démolition intérieure ? Et laisser après le temps au bureau d'études et aux architectes de nous préparer les dossiers de consultation des entreprises pour le gros œuvre.

On a fait ce choix-là et c'est la raison pour laquelle on n'a pu démarrer en 2015 que les travaux de désamiantage et de démolition intérieure, parce que le maître d'ouvrage délégué n'était pas en mesure de lancer les autres. Aujourd'hui, avant la fin de l'année, ce deuxième volet de lancement d'ordres de service pourra être passé et donc nous allons poursuivre la démolition et le désamiantage avec la suite des travaux en totale continuité. Il n'y a pas eu de perte de temps sauf la préparation des dossiers. Sinon les travaux n'auraient pu démarrer que quand tout était prêt, c'est-à-dire en début d'année 2016 et tout le monde comprend qu'il y a un petit changement qui intervient au 1^{er} janvier 2016. Donc nous avons préféré lancer les choses de façon à détenir un objet qui était en rénovation.

M. FOURNIER : Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur l'affaire Valadon ? Est-ce que vous pouvez réexpliquer brièvement ?

M. le Maire : L'affaire Valadon est la suivante : la ville de Verrières se croit propriétaire d'un certain nombre de terrains, fait réaliser une voirie sur ces derniers et à l'occasion de ces travaux empiète sur une propriété qui n'est pas la nôtre, les propriétaires dénoncent cela, nous traînent devant les tribunaux, obtiennent gain de cause alors que - et c'est là que nous réfléchissons pour

attaquer les services de l'État qui au niveau des hypothèques n'ont pas fait leur travail - on considérerait que nous étions bien chez nous au moment où l'ensemble a été instruit. Mais eux ont apporté la contradiction.

Mme DELBECQ : Et on a réitéré à plusieurs reprises nos recherches auprès des services de l'État pour savoir s'il y avait bien un propriétaire sur ces terrains-là et à chaque fois qu'on a réitéré notre demande, l'État nous a dit qu'il n'y avait pas de propriétaires. Donc on ne l'a pas fait qu'une seule fois, on l'a fait à plusieurs reprises.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Sur la subvention concernant le projet de Pédibus, le montant me paraît assez important, quel est le montant de la subvention totale ? Et cette subvention qui était donc attachée à ce projet repose sur une organisation qui n'est pas au point me semble-t-il, la somme paraît vraiment importante.

M. le Maire : On te donnera le montant exact mais de mémoire, c'est le dernier paiement puisque c'était payé en trois fois d'un montant égal. Donc c'est à multiplier par trois pour avoir le montant de la subvention totale et c'était effectivement destiné à la réalisation et seulement à la réalisation de travaux pour avoir des cheminements sécurisés par du barriérage, de la signalétique, de l'affaissement de bordures, c'est essentiellement cela qui était concerné, du panneautage, de l'enrobé etc...

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est l'enrobé qui vaut cher ?

M. le Maire : Oui, c'est pour marcher sur des trottoirs sécurisés.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Je comprends bien l'intérêt, au-delà du pédibus, de marcher sur un niveau sécurisé, mais est-ce qu'on relance le pédibus chaque année ?

M. le Maire : Non, il y a eu des dos d'âne de sécurisation à proximité des écoles ou des plateaux qui ont été réalisés, et c'est vrai que les deux premières années cela a été très bien, puis quand les parents d'élèves du primaire sont allés au collège, les lignes du Pédibus se sont arrêtées.

Mme LEGOFF : Oui, c'est relancé dans les conseils d'écoles mais je dirais que comme les parents des élèves élémentaires ont quitté le primaire pour aller au collège, il n'y a pas eu de suites au niveau des associations ou des parents d'élèves, et donc il n'y a plus de pédibus pour l'instant.

M. le Maire : Mais l'équipement n'est perdu pour personne, heureusement. D'autres questions sur cette décision modificative n° 1 ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre).

7- Adoption du budget primitif 2016

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Cette présentation fait suite au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu au dernier conseil municipal. Le contexte lié à l'intercommunalité comme vous le savez est un peu compliqué, le contexte général français aussi, on a un certain nombre d'incertitudes sur ce budget liées notamment aux compétences qui seront dans la nouvelle intercommunalité en fonction de celle qu'on rejoindra. Ce que nous savons déjà, c'est qu'il y aura des baisses

de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'État et une augmentation des fonds intercommunaux. Tout cela fait qu'on a construit un budget au fil de l'eau, toutes choses étant égales par ailleurs, et il y aura un certain nombre de décisions modificatives au cours de l'année 2016 qui viendront amender ce budget.

On est parti sur un budget de fonctionnement en dépenses et recettes de 22,362 M€, et sur un budget d'investissement de 8,343 M€, ce qui fait un total de 30,750 M€.

Je commence par le budget de fonctionnement et notamment par les recettes : sur les recettes de fonctionnement, 22,362 M€, dont 125 000 € d'opérations d'ordre, et ces recettes se décomposent comme suit : 14,39% de dotations et participations, soit 3,2 M€ ; c'est en baisse légère de 14,91%, ce qui confirme le désengagement important de l'État et d'autres organismes depuis plusieurs années.

Deuxième poste important : la partie fiscalité pour 16 M€, soit 70% du budget. L'épargne brute, 72,48%, correspond à la fiscalité pour 16,1 M€, c'est une progression qui reste modérée, une grosse partie de la progression qu'on appliquera cette année aux impôts ne compense pas complètement la baisse de la DGF. Il y a 10,61% des produits et services des Domaines, soit 2,4 M€. C'est une légère baisse par rapport à l'année précédente. La baisse est essentiellement liée aux recettes du cinéma du Colombier.

Concernant toujours les recettes, pour que ce soit plus abordable on vous les a présentées par pôles : pour le pôle famille, je vous fais grâce d'un certain nombre de postes qui bougent à peine d'une année sur l'autre, je vais prendre les grandes variations, notamment le poste petite enfance qui varie de 58 000 €, avec 20,4% de variation. C'est suite à la revalorisation du taux horaire de la prestation unique, la PSU, par la CAF. Le service Jeunes a une recette en légère baisse de 7000 € suite à la moindre fréquentation du centre de loisirs l'après-midi.

Le pôle Solidarités : il se consacre pour une large part sur la gestion du CCAS, il s'agit des personnes âgées, il y a une forte baisse de 15%, soit 100 000 €. Cette diminution est imputable à la variation des crédits versés par l'Agence Régionale de la Santé, ARS.

Pour le pôle Ressources qui correspond aux ressources humaines, aux marchés informatiques, aux marchés publics, juridiques, seul le service financier - Ressources Humaines - affiche des recettes, sur la partie finance on a une grosse diminution de la DGF, 279 000 €, qui sera faiblement compensée par une légère augmentation de l'imposition locale de 1,2% auxquels s'ajoute la hausse de 0,20% de la valeur locative fixée par la loi de finances.

Sur la partie Ressources Humaines, on a une très forte augmentation, 140 000 € de recettes supplémentaires liées aux remboursements versés par les assurances, il y a eu plus d'indemnités journalières des agents qui sont en maladie.

Sur la partie Direction Générale, il n'y a pas de fortes évolutions sauf sur la partie culturelle où l'on constate une baisse due à la fermeture du Colombier de 23 000 €.

Pour la partie Pôle Technique, on a essentiellement sur le pôle Environnement des recettes en baisse de 39 000 €, soit 28%, suite au non-renouvellement de l'inscription de la subvention à Zorgho, le reste est inchangé.

On arrive aux dépenses de fonctionnement pour 22,370 M€ dont 2 143 000 € d'opérations d'ordre qui sont les amortissements et le remboursement des emprunts. 24,89% correspondent aux charges à caractère général, soit 5 M€, c'est en légère baisse et on peut remercier les services pour leurs efforts sur la réduction des coûts. 63,95 % des dépenses, soit 12,9 M€, sont imputables aux dépenses de personnel et sont en légère baisse par rapport à 2015 grâce à une bonne maîtrise de la masse salariale, un certain nombre d'impacts n'auront pas lieu en 2016, mais je vous expliquerai cela ultérieurement.

Sur la partie subvention et contingent, on a 1,2 M€, soit 6%, c'est en légère baisse, ce sont les subventions qui seront en légère baisse avec un autre dossier qu'un collègue vous présentera tout à l'heure.

Sur les charges financières, on est à 2,89%, c'est une diminution de 56 000 € que l'on constate.

Et un poste assez important et en forte augmentation, c'est le FPIC qui fait 2,72% et qui est en croissance depuis plusieurs années maintenant.

Sur le Pôle Familles, les plus fortes variations sont le service scolaire, presque 11 000 € suite à la passation d'un marché sur le nettoyage du linge.

Et sur la restauration on a budget restauration en hausse de 9,70%, soit 100 000 €, liés à une augmentation de la fréquentation des élèves le mercredi midi. Cela est lié aux nouveaux rythmes scolaires qui ont été mis en place.

Pour la partie Solidarité, le budget d'aide sociale et insertion est en diminution de 28 000 €, soit 7,6%, conséquence directe d'une baisse de la subvention allouée au CCAS suite à la fermeture d'un poste administratif sur le budget du CCAS qui est transféré sur le budget de la ville, sur le compte « Personnel ».

Ensuite, sur Direction Générale, le service des Affaires Culturelles voit une forte baisse de son budget, en 2015 nous avons le bicentenaire de Vilmorin, en 2016 nous ne l'aurons pas et donc on aura un budget en baisse de 45 000 €.

Sur le poste service - communications – cérémonies, nous avons une diminution de 6,95%, soit 8 000 €. Ce sont des économies sur l'achat de catalogues et autres. On a aussi baissé un certain nombre de subventions, de 2,78 %, soit 59 000 €. Ce sera un autre dossier qui sera abordé ce soir.

Pour la partie Administration Générale, pour vous montrer qu'on a recherché des économies un peu partout, on a prévu un non-renouvellement de certains abonnements et de certaines cotisations, cela fait une baisse de 3 500 €.

Pour le pôle Ressources Humaines, cette année le budget est en légère baisse de 0,49%, soit 59 000 €, conséquence d'une gestion maîtrisée du personnel d'autant plus qu'en 2016 l'État ne prévoit pas de revalorisation indiciaire ou de hausse de cotisations patronales comme cela a été le cas en 2014 et 2015, hausses qui nous ont coûté 750 000 €. On constate aussi la

hausse du FPIC de 9,2%, soit 126 000 €. On arrive à 550 000 € de FPIC pour l'année 2016.

Pour la partie Pôle Technique, on a une baisse générale sur ce poste de 73 000 €, presque 20%, notamment liés au non-renouvellement de l'inscription du projet Vilmorin. Et nous ferons quelques économies sur des contrats d'entretien d'espaces verts.

La ligne DSG baisse fortement, le FPIC monte beaucoup, et ensuite les autres lignes sont à peu près stables ou en diminution. Pour ce qui est de la CAF, le montant a baissé de 300 000 €.

Sur la partie investissement, les recettes d'investissement sont : le FCTVA et la taxe d'aménagement qui représentent presque 500 000 €, qui sont en légère baisse, c'est lié aux investissements de l'année N -2. On a une dotation aux investissements qui est en baisse, conséquence d'une régularisation avec la Trésorerie, on a une augmentation de la taxe d'aménagement qui est variable d'une année sur l'autre et qui est liée aux permis de construire. Il y en a eu un peu plus, dont notamment un impact assez important de la maison Saint-Charles.

Les subventions : il s'agit d'une subvention reçue de Paris-Saclay dans le cadre du conservatoire le projet du Colombier ; Verrières-le-Buisson devient maître d'œuvre unique et s'acquittera de la totalité des dépenses, Paris-Saclay reversant à la ville sa contribution.

Au total les recettes propres d'investissement avoisinent 4,5 M€, couvrant largement le remboursement du capital des emprunts souscrits antérieurement.

Pour ce qui est des dépenses obligatoires, on a le remboursement de capital pour 1,5 M€ et 125 000 € d'opérations d'ordre.

Pour les dépenses d'investissement hors remboursements et opérations d'ordre, on est à 6,8 M€ d'investissement pour l'année 2016, 1 130 000 € de travaux de voirie, 534 000 € des pôles dont 300 000 € de pôle voirie et 234 000 € de pôle d'éclairage public ; 290 000 € de travaux de réseaux de voirie ; 200 000 € pour les travaux de la rue d'Antony ; 100 000 € de frais d'études et 10 000 € d'achat de matériel.

Les dépenses d'investissement pour la partie bâtiment s'élèvent à 4,641 M€ ; 2,645 M€ pour la participation aux travaux du Colombier ; 721 000 € d'études pour les projets Colombier - Malraux – Eglise - Orangerie et David Régnier ; 415 000 € de travaux divers ; 300 000 € de travaux d'accessibilité ; 300 000 € pour la mise en conformité et sécurité des bâtiments ; 130 000 € pour l'extension de l'Orangerie ; et 125 000 € pour la réfection de la toiture du CPM.

Pour les travaux liés à l'environnement, on est à 469 000 € qui se répartissent pour 236 000 € de travaux d'aménagements extérieurs, 200 000 € pour le plan éclairage première phase ; 15 000 € pour les plantations, 10 000 € pour les matériels du collège ; 2 200 € pour les frais d'études en expertise des arbres.

Le profil d'extinction de la dette aujourd'hui : on a eu peu recours à l'emprunt pour les investissements sur les dernières années, ce qui fait qu'on a une baisse forte de tout ce qui est restant dû en intérêts d'emprunts.

En conclusion on peut dire que les trois quarts de la dépense sont consacrés à l'amélioration du cadre de vie de Verrières-le-Buisson, tous les services ont fait un effort important pour réduire les coûts cette année tout en maintenant une qualité de service importante. La masse salariale est maîtrisée, ce qui est important puisqu'elle représente une grosse partie de nos coûts. Ce qui nous oblige aujourd'hui à augmenter légèrement les impôts, ce sont les impacts de la DGF et du FPIC qui nous pénalisent fortement et la mairie de Verrières souhaitant proposer un service de qualité, nous sommes obligés de demander une petite augmentation.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Merci à Madame VERNEAU et à la Direction générale pour l'accompagnement et la mise en œuvre et je vous cède la parole.

M. TREBULLE : Je voudrais d'abord saluer et remercier pour le travail qui a été fait et je voudrais simplement émettre une réserve qui n'est pas du tout une réserve au fond mais qui est une réserve sur les éléments sur la base desquels ce budget nous est présenté, puisque comme chacun d'entre nous ici, je me réjouis du fait que le juge, très probablement, va régler définitivement la question de la Communauté d'agglomération à laquelle nous avons vocation d'appartenir et rendre tout à fait inutiles les éléments liés à un éventuel changement puisque je forme le vœu, l'espoir nourri et raisonnable que nous restions dans une communauté qui avait su tenir les engagements que nous avons pris ensemble. Merci.

M. MILLET : Juste un point sur la page 16, ce n'est pas « maître d'œuvre unique » mais « maître d'ouvrage ».

M. le Maire : Absolument.

M. HULIN : Vous dites dans l'introduction qu'il est « envisageable que la commune soit rattachée au Grand Paris... », comme c'est une information assez importante et que ça fait plusieurs fois qu'on tourne un peu autour, qu'avez-vous comme information précise sur ce sujet du rattachement ?

M. le Maire : Je dirais simplement que forts de la délibération que nous avons prise ici, nous avons souhaité défendre les intérêts de la commune de Verrières, donc nous avons effectivement engagé un certain nombre de recours, en référé et une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), et comme nous croyons en la justice de notre pays et que nous sommes parfaitement fondés sur les différents recours que nous avons formulés, je crois en ce que dit François-Guy. Mais nous avons tout de même inscrit les inquiétudes que nous pouvions avoir, nous les avons inscrites dans ce document puisque nous indiquons que c'est la communauté Paris-Saclay qui viendra accompagner les investissements à réaliser sur le Colombier, c'est ce qui est écrit, maintenant ce ne sont que des paroles, et donc nous continuons à avoir espoir que les choses soient inversées, mais les écrits ne sont pas formulés très directement dans ce sens-là.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : En effet, comme il y a eu deux écrits, c'est un peu compliqué de comprendre : page 15, vous parlez d'une subvention, conséquente de la participation reçue de Paris-Saclay pour le conservatoire, comme c'est quelque chose de très important et que ça a été un facteur de

choix pour l'orientation vers plutôt le Grand Paris, on passerait de 51 000 à 1,8 M€, c'est ça, donc j'imagine que si les subventions diverses de l'année dernière étaient les mêmes que cette année, la différence est due à la participation reçue de Paris-Saclay, donc déjà Paris-Saclay a proposé et s'engage à avancer une somme conséquente pour les travaux du Colombier ?

M. le Maire : Hélas non, il n'en est rien ! Moi, je suis dans l'obligation de permettre à la ville de Verrières de travailler « tout terrain », c'est mon devoir de présenter le budget pour que tout puisse se passer. Bien évidemment, il est facile de réunir le Conseil municipal de Verrières d'une façon extraordinaire pour tout modifier, mais en l'occurrence on est dans un état de droit et le Conseil municipal et le premier magistrat ont toujours respecté la loi. Donc je me dois de faire en sorte que la loi actuellement en vigueur puisse s'appliquer à la ville de Verrières. C'est le premier point. Donc je me mets dans la situation où nous serons rattachés à Paris-Saclay puisque la loi est ainsi faite et que les jugements ne sont pas intervenus pour dire le contraire. C'est la raison pour laquelle on indique Paris-Saclay comme étant le partenaire du Colombier.

Mais, et c'est là que les affaires se corsent, le point de vue de la communauté Europ'Essonne et le point de vue de la communauté du Plateau de Saclay ne sont absolument pas les mêmes, j'ai participé à six conférences des maires, et les points de vue de ces six conférences des maires ne se sont toujours pas rapprochés. Europ'Essonne considère que l'intercommunalité est une banque destinée à répartir l'argent issu de la fusion des moyens mis en commun et des dotations supplémentaires de l'Etat, à travers la DGF et l'AC, et donc c'est ce qui doit revenir aux communes, donc elle agit vraiment comme une banque, et ils n'ont rien en commun, la communauté Europ'Essonne est la communauté la moins intégrée de France. Et la CAPS est une communauté de projets où ils mettent en commun pour pouvoir faire des économies d'échelle et soulager les communes dans leur fonctionnement au quotidien. Et donc ce sont ces deux entités-là qui doivent se rencontrer.

Et ce qui nous est opposé aujourd'hui, c'est que nous allons nous retrouver avec le conservatoire de musique sur les bras le 1^{er} janvier, car ça reste à nous pour l'instant, pour la simple et bonne raison que les statuts qui s'imposent sont ceux qui mentionnent les conservatoires, la compétence conservatoire existe dans la CAPS mais ils ont été prudents, ils ont énuméré les conservatoires qui étaient déclarés d'intérêt communautaire, le conservatoire de Verrières n'y figure évidemment pas, et en l'occurrence il est possible qu'il ne soit pas prêt à y figurer parce que Europ'Essonne s'opposerait à cela puisque eux ne veulent pas cette intégration. Et ceux de la CAPS pour l'heure s'interrogent pour certaines des communes à être contraintes de reprendre leurs propres conservatoires sur leurs budgets communaux, ça pourrait être le sort réservé au conservatoire Le Colombier de Verrières.

En tout état de cause, ce 1^{er} janvier, ce conservatoire resterait à Verrières. Et le premier Conseil communautaire de Paris-Saclay devrait avoir lieu le 7 janvier, mais là encore c'est trop simple parce qu'au sein des 27, il y en a

certaines qui rechignent à désigner leurs représentants pour des raisons d'autres contentieux qui sont en cours, et donc si les délégués ne sont pas nommés par chacune des communes, le conseil ne peut pas se tenir. Sauf à ce que le Préfet considère qu'il y ait carence au bout de 29 jours et autorise le doyen de l'assemblée à réunir son conseil et qu'on puisse procéder à l'élection du Président, du Vice-Président, des conseillers délégués, etc.

Et ce n'est qu'une fois cela fait qu'on pourra réunir en une autre session, après réunions de groupes de travail, de commissions, un nouveau Conseil communautaire pour savoir si le conservatoire de Verrières pourrait d'aventure être déclaré d'intérêt communautaire. Si tel est le cas, à ce moment là l'argent de la communauté va pouvoir venir abonder notre budget pour la réalisation du conservatoire et venir payer les fonctionnaires qui sont aujourd'hui au conservatoire de Verrières, mais uniquement dans ce cadre.

M. GRISSOLANGE : Et donc le 1,810 M€ est.... virtuel ?

M. le Maire : Pour l'instant il est attendu et nécessaire pour la réalisation, et vous savez que pour que les sommes puissent rentrer sur un budget, il faut qu'elles aient été énoncées, donc il faut qu'elles soient inscrites, sinon on ne peut pas. C'est ce à quoi nous nous préparons.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Et pourquoi 1,8 M€ ?

M. le Maire : J'ai dit tout à l'heure que les travaux de démolition et de désamiantage ont été faits et que les ordres de service pour les gros travaux seront donnés avant la fin de cette année, donc ça veut dire que les marchés seront passés ; on connaît le montant de ces marchés et par rapport à ce montant là, on a revu, et ça fait partie d'une délibération qui vient après, la répartition qui était 50 – 50 en gros à 40 – 60, 40 pour la ville de Verrières, 60 pour notre intercommunalité, c'est la délibération qui vient juste après.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Donc ça correspond à ce qui a déjà dû être payé ?

M. le Maire : Non, pas payé, c'est ce qui sera engagé pour faire ces travaux.

M. GRISSOLANGE : En complément parce que ça revient au même, quand on regarde le montant de ce que va coûter le Colombier, c'était 2,645 M€, et la subvention est de 1,810 M€, ce n'est pas 40 – 60...

M. le Maire : Non parce que vous avez dans les 2 M€ et quelque d'une part les reports, d'autre part les autres travaux de bâtiments. Il n'y a pas que le Colombier dans ce total.

M. GRISSOLANGE : Alors le camembert qu'on nous a projeté n'est pas bon.

M. le Maire : Le Colombier va s'étaler sur deux ans, donc ce ne sont pas les dépenses définitives.

M. GRISSOLANGE : C'est le pôle culturel de la ville, d'accord, de la culture, ce n'est pas que le Colombier.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : J'ai une question sur les recettes, j'ai cherché les loyers de la Maison FOURNIER... ou les dépenses...

M. le Maire : Je me permets juste de rappeler que cette maison a été acquise pour la soustraire de la promotion immobilière et faire en sorte qu'il n'y ait pas quinze nouveaux appartements et donc environ 45 voitures sur Verrières en centre-ville supplémentaires, que le jardin soit préservé et que cette maison

qui est un relais de poste du 17^{ème} ne soit pas détruite. C'était le seul objectif que nous avions en l'acquérant. Et il n'y avait ni projet de maison pour seniors, ni projet de maison des associations, ni projet de musée, ni projet de rien du tout. Notre seule volonté était de soustraire à la destruction cet ensemble. Donc nous n'avons pas de projet ni d'investissements ni de recettes pour cette maison pour la simple et bonne raison que notre ambition est de trouver un investisseur destiné à transformer ce bien pour être exploité et à lui concéder une utilisation de longue durée à travers un bail emphytéotique contre un loyer modique nous permettant au terme de ce dernier de récupérer un bâtiment qui soit aux normes. C'est l'équation que nous nous proposons de faire. Et en l'occurrence, ce bâtiment est régulièrement visité par différents types de professionnels et je sais que plusieurs propositions pourraient nous être formulées dans les prochains mois.

Mais donc il n'y a aucune urgence à cela et il n'y aura aucune dépense afférente à la maison Vaillant, et très peu de recettes puisque l'idée même est qu'on ait des investissements faits par un tiers pour mettre la maison aux normes, donc nous consentirons un loyer très faible, exactement comme nous l'avons fait Chez Tonton et Tonton où nous percevons des clopinettes comme recettes que vous ne voyez même pas dans le budget mais qui sont là et qui dopent le commerce de Verrières.

M. HULIN : Sur ce même sujet, sauf erreur, il me semble qu'on avait voté quelque chose dans ce genre là et qu'on pensait à un restaurateur, mais nous n'avons pas eu de retour. Je comprends donc que ce restaurateur a abandonné ?

M. le Maire : Il a dénoncé sa convention.

M. HULIN : C'est une information qu'on n'avait pas eue.

M. le Maire : Je vous la donne.

M. YAHIEL : Quatre séries d'observations rapides de portée peut-être un peu plus générale pour faire écho à ce qui a été dit : sans refaire le débat que l'on n'a jamais eu, en tout cas pas dans cette forme, sur notre rattachement ou pas à la future communauté - et on y reviendra peut-être dans la délibération relative au Colombier, ce sera plus adapté - on a malgré tout un petit problème de hiatus puisque je parle sous le contrôle de notre éminent juriste TREBULLE, un projet doit être sincère, et celui-là est emprunt de sincérité par définition, mais la notion de sincérité budgétaire n'est pas une notion éthique mais une notion juridique, et donc je vois mal, connaissant un peu ces affaires, comment on peut à la fois, même si c'est une attitude prudente, voire prudentielle, inscrire des recettes provenant d'une communauté vis-à-vis de laquelle nous espérons que notre possible adhésion soit remise en cause à notre propre demande. Cela s'appelle un raisonnement « circulaire », je ne me place pas sur le plan politique ou d'opportunité, je dis simplement qu'on peut difficilement dans les affaires publiques appuyer en même temps sur le champignon et sur le frein puisque la probabilité que le véhicule dérape est assez forte.

Alors moi, je constate que dans le document budgétaire, il est indiqué que le recours prospère, dans la taxinomie juridique un recours qui prospère, ce n'est

pas un recours qui a été déposé, c'est un recours dont on pense très valablement qu'il va avoir du succès, on aurait pu en parler, non pas de la décision de faire recours qui appartient à la municipalité et dont nous sommes modestement partie prenante, mais on aurait pu échanger pour notre simple information les éléments juridiques mis en avant par la municipalité et ses conseils.

A l'heure qu'il est, je ne pense pas qu'on puisse dire que le recours prospère, et on le saura quand il sera délibéré comme il se doit puisque nous comprenons que vous avez introduit une question prioritaire de constitutionnalité, ce qui est assez rare pour une commune de 16.000 habitants et qui aurait peut-être mérité, pour la beauté du débat, que nous en parlions d'un point de vue technique et pas d'un point de vue d'opportunité, je ne revendique aucune participation au choix politique qui est fait ici ni dans un sens ni dans l'autre, mais je trouve que c'est intéressant, et les arguments qui ont dû être développés dans votre mémoire sont sans doute dignes sinon d'éloge du moins d'intérêt et de débat. Je referme cette première parenthèse.

Deuxièmement, tout au long de la note de synthèse plus que du gros document budgétaire qui n'est fait que de chiffres par définition, on voit bien, c'était sous-jacent et c'était aussi présent dans la présentation de notre collègue, que notre problème principal est la baisse des dotations de l'Etat. Alors je voudrais aux contribuables locaux et nationaux que vous êtes faire un petit rappel :

Pour redresser les finances de ce pays, ce qui est semble-t-il assez consensuel, une décision a été prise d'économiser 50 milliards d'euros en trois ans : 2015, 2016 et 2017 ; la part des dépenses des collectivités locales dans la dépense publique est de 10% ou 20%, 19% de 50 milliards, cela fait 10 milliards, divisés par trois puisqu'il y a trois années d'exercice, cela fait 3,5 milliards, donc la contribution qui est demandée à l'ensemble des collectivités territoriales, bloc communal, intercommunal, départements, régions, est de 3,5 milliards, et en réalité en 2016 ce sera 3,5 milliards moins 1 milliard puisqu'il y a une aide à l'investissement pour ceux qu'on appelle « les maires bâtisseurs », ce qui est une assez jolie expression.

Je dis tout cela non pas pour indiquer qu'il n'y a pas d'économies, il y en a, mais simplement pour montrer que les finances publiques, ce n'est pas une série de cases étanches les unes vis-à-vis des autres, si l'on veut redresser les finances publiques, il faut bien que chacun y mette sa part, l'Etat le fait, les régimes de sécurité sociale le font, c'est-à-dire vous et moi, et les entreprises aussi, il est assez normal que les collectivités locales s'y consacrent quelque peu.

La question étant de savoir, et je ne lance pas là le débat sur la réforme de la DGF, il viendra en son temps, si la façon dont ça se fait est juste et tout du moins équitable compte tenu notamment du potentiel fiscal des différentes communautés et des différentes collectivités.

Et troisième remarque : c'est la situation de Verrières d'un point de vue général. On a beaucoup d'indices dans les éléments qui nous ont été transmis et on en félicite les services, indices qui montrent, et on s'en réjouit beaucoup

y compris de ce côté de la table, que notre commune d'un point de vue financier et budgétaire se porte bien voire très bien, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit tombée soudainement dans des prospérités aveugles, mais enfin il ne vous a pas échappé quand on a voté la délibération numéro 2 tout à l'heure concernant ce que nous recevons comme contribution de solidarité au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre que nous recevons la plus faible, alors soit c'est une injustice, ce qui m'étonnerait puisque d'ailleurs nous l'avons tous voté, soit c'est simplement la trace que notre commune au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre est celle qui se porte le mieux puisque c'est elle qui a le droit à la plus faible dotation de solidarité. C'est mécanique.

De la même manière, on voit que nos charges financières, ce qui est très bien, diminuent de 11%, on voit que notre dette reste sensiblement en dessous de celle en moyenne observée dans les communes de même taille, vous verrez que c'est 656 € par habitant contre 958, on a une dette d'à peu près 40% inférieure à la moyenne des communes en France qui présentent les mêmes caractéristiques que nous, ce qui ne nous empêchera pas d'augmenter nos impôts de 1,2% sur le fondement de bases fiscales qui augmentent aussi de 1%. Donc au fond tout ne va pas si mal du point de vue financier et on s'en réjouit.

Donc la conclusion de tout cela, c'est que Verrières peut assumer l'effort d'économie qui pèse sur tout le monde, et l'assume tellement bien qu'elle se porte de mieux en mieux d'année en année.

Le dernier point sur les économies : on constate qu'on a des économies sur le fonctionnement de 0,71%, c'est à peu près dans la ligne de ce qu'il faut faire pour s'équilibrer, et qui ne pose pas de problèmes particuliers sauf sur un point, et je le cite par avance : ce sont les subventions aux associations puisqu'on verra tout à l'heure qu'un des postes importants de fonctionnement, hors les dépenses de personnel, ce sont les concours aux associations, ces concours diminuent dans des proportions qui nous paraissent un peu supérieures à ce chiffre là, mais ce n'est pas une question pour le budget, c'est plus une question sur le financement des associations de tout à l'heure.

M. le Maire : Merci Michel. Alors évidemment le budget 2016 est particulièrement compliqué vu notre situation juridique présente et à venir, mais bien évidemment, avant de se lancer dans ces écritures, et le problème de sincérité du budget me préoccupe au plus haut point, nous avons pris conseil auprès de la Préfecture, c'est après l'avoir fait que nous avons inscrit cela, puisqu'il eût été tout aussi insincère que d'indiquer les contributions des Hauts-de-Bièvre alors que nous ne pouvons plus y être en l'état actuel du droit. Donc on ne peut pas faire de budget du tout ni inscrire aucune recette de qui que ce soit. C'est la raison pour laquelle nous avons agi de la sorte en ce qui concerne Paris-Saclay et son concours au Colombier.

En ce qui concerne le mot « prospérer » pour notre recours, nous l'entendons dans le sens que le référé en lui-même a été examiné, et ce n'était pas gagné d'avance, on aurait très bien pu le voir écarté, et cette notion d'urgence à statuer sur notre sort aurait pu être écartée, donc la procédure que nous

avons intentée avance, c'est la lecture que nous en avons sans pour autant savoir dans quel sens, si ça nous est favorable ou défavorable, en tous les cas elle avance et donc elle prospère, c'est ce que nous voulions indiquer.

La question prioritaire de constitutionnalité (QPC), arguments avancés, permettez moi, chers collègues, de vous dire que la façon dont vous avez appréhendé le positionnement de Verrières dans l'intercommunalité ne pouvait pas non plus nécessairement nous laisser entrevoir qu'il y aurait un grand soutien à notre démarche en justice, et donc nous avons pensé entre nous que l'on verrait mieux les arguments à avancer auprès du juge pour avoir gain de cause à l'issue d'une délibération que vous n'aviez pas soutenue.

Sur la baisse des contributions de l'Etat, vous indiquez que c'est un mouvement d'ampleur sur l'ensemble de notre pays, oui, tout à fait, et que l'on soit de droite ou de gauche, il a été appelé des vœux de tout un chacun. Ceci étant, les collectivités territoriales portent une part significative de cet effort et dans le même temps, ces dernières réalisent 70% de l'investissement public, hors investissements militaires dans ce pays, et donc c'est un coup de canif important qui est mis dans l'économie de ce pays en diminuant la capacité de commandes aux entreprises à savoir la réalisation de la commande publique. Et donc c'est la raison pour laquelle l'Association des Maires de France, toutes tendances confondues, a émis de grosses réserves, et d'ailleurs a été reçue à plusieurs reprises, à cause du fondement de cette décision, par le Premier ministre et le ministre des Finances.

Enfin, je vous remercie beaucoup, mes chers collègues et Michel YAHIEL tout particulièrement, pour le satisfecit de la bonne gestion financière, je ne reprends que les aspects financiers puisque c'est sur les finances que tu as insisté, et donc quand on est complimenté il faut savoir remercier.

En ce qui concerne les économies, c'est apparu à tout un chacun sans doute qu'elles se font sur les associations comme sur l'ensemble des services de la commune et l'ensemble d'un certain nombre de réalisations, et nous avons estimé, ça a été notre guide pour l'élaboration de ce budget 2016, qu'il fallait diminuer un certain nombre de prestations ou de réalisations, j'en citerai une puisque je l'ai annoncé à regret à ceux qui participaient, à savoir le prix Vedrarias de nouvelles qui n'aura pas d'édition municipale en 2016 parce que nous avons fait le bilan de ceci et que nous avons estimé que ce n'était pas possible de perdurer en la matière. Ce n'est pas du tout la seule chose qui disparaîtra des activités que nous connaissons à Verrières, il y en aura d'autres à cause de ce budget contraint, mais nous avons pensé préférable de supprimer un certain nombre de nos prestations adressées aux Verriérois avant de supprimer des services publics. Et les associations ont été mises à contribution comme tous les services de la ville dans la gestion de ce budget 2016. Voilà ce que m'inspirent les différentes remarques.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais revenir sur la question de la rue Léon Maugé, elle n'apparaît nulle part parce qu'elle est dans le budget précédent, si j'ai bien compris, et concernant les 2.645.000 €, il est bien écrit dans mon document : 4,641 M€ environ de travaux de bâtiments dont 2 645 K€ pour la participation financière aux travaux du Colombier. Je voudrais savoir si c'est

seulement le Colombier ou si c'est avec l'Orangerie et autres ? C'est seulement le Colombier ?

M. le Maire : Oui.

M. GRISSOLANGE : Donc 2,645 M€ de dépenses et des subventions de 1,810 M€, je ne vois pas les 40 - 60% dont on a parlé tout à l'heure.

M. le Maire : Ce sont les reports qui viendront équilibrer les choses pour arriver à 40 - 60.

Pas d'autres remarques ? Merci de ce débat nourri, je vais mettre aux voix ce budget.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre.)

8- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2016.

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Comme chaque année et conformément à l'article 1636 B du Code Général des Impôts, le Conseil municipal est appelé à fixer les taux des impôts locaux, selon trois possibilités :

- soit une variation proportionnelle des taux,
- soit une variation différenciée des taux,
- soit un maintien des taux.

Pour l'année 2016, compte tenu des marges financières réduites dont dispose la ville pour mener à bien ses projets et compte tenu des différents éléments présentés dans le débat d'orientations budgétaires, il est proposé une variation proportionnelle des taux de +1,2%.

Rappel des taux applicables en 2014 et 2015 :

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation	17,36 %	17,62%	17,83%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	20,89 %	21,20%	21,45%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	57,13 %	57,99%	58,69%

Pour rappel, le coefficient résultant de l'application d'une hausse de taux se calcule à 6 chiffres après la virgule et s'applique sur les bases prévisionnelles. Or, la commune ne reçoit l'état 1259 lui notifiant ses bases de l'année N+1 qu'au début du mois de mars. La ville se trouve donc actuellement dans l'incapacité de calculer de façon précise l'impact de cette progression des taux sur ses produits fiscaux pour son budget 2016.

Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 2 décembre 2015.

M. FOURNIER : Comment justifier cette augmentation du taux quasi automatique d'année en année, on le verra ensuite sur les tarifs, alors qu'aujourd'hui les finances sont saines, les taux d'intérêt faibles, et que le recours à la dette pour certaines périodes n'est pas quelque chose d'automatiquement négatif ?

M. le Maire : C'est justement pour pouvoir continuer d'avoir les louanges de Michel YAHIEL sur la qualité des finances et leur tenue, et sur la façon dont nous tenons les choses... (rires)

Si on a une toute petite logique, c'est parce qu'on a augmenté de 2% dans le mandat précédent et de 1,5 simplement depuis le début de ce mandat, et nous ne vous proposons pas 1,5 ou 2 mais juste 1,2 avec une pause qui s'est faite en 2014, c'est grâce à ces augmentations que nous avons pu continuer à investir pour les Verriéroises et les Verriérois, et donc à maintenir un degré d'investissement significatif ; et d'ailleurs vous ne nous avez pas reproché ces dernières années d'avoir été modestes en la matière, au contraire, et en l'occurrence nous avons pu le faire parce que nous avons dégagé un autofinancement important et cet autofinancement important est dû au fait que nous avons augmenté les impôts, certes, mais diminué nos dépenses et surtout eu un moindre recours à l'emprunt en s'épargnant d'avoir à dépenser beaucoup d'argent sur le remboursement des intérêts d'emprunts.

C'est grâce à cela que nous avons cette situation saine. Et dans le même temps, quand nous augmentons en termes de recettes de moitié moins la recette par rapport aux diminutions de la DGF, et il s'agit là de fonctionnement, si on n'a pas les recettes nécessaires pour faire tourner les services, ils ne tournent pas, donc nous avons ajusté avec un peu d'augmentation et beaucoup de diminutions de dépenses, et c'est ainsi qu'on arrive à notre équilibre.

Et sans cet effort réciproque de la part de nos concitoyens sur une plus grande participation au budget communal et un effort de l'ensemble des services de la commune, c'est-à-dire un effort adressé à l'ensemble de nos concitoyens en tentant de faire en sorte que cela n'ait pas d'impact sur leur vie quotidienne, nous n'arriverions pas à équilibrer le budget. Voilà l'explication politique. D'autres questions ?

M. GRISSOLANGE : Juste une remarque : l'effort demandé aux Verriérois augmente alors que comme chacun le sait, les revenus n'augmentent pas de 1,2% par an, donc c'est un effort demandé année après année, et ce n'est pas sans poser de problèmes.

M. le Maire : Bien sûr mais on s'en réjouira pour les fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, vous l'avez vu, ça a été indiqué, dans les trois dernières années, ce sont 750.000 € de plus de la masse salariale alors que nous n'avons recruté personne, ce sont juste des augmentations de cotisations patronales, c'est ce vers quoi nous allons aussi car un budget communal, ce n'est pas quelque chose qui s'arrête sur un flash d'une année, il faut savoir aussi ce qui s'est passé et vers quoi nous tendons, en 2017 il est prévu une forte augmentation des cotisations patronales. A moins que je sois mal informé et je pourrais me retourner vers Michel YAHIEL qui en sait

beaucoup plus que moi à ce sujet, mais c'est ce que j'ai lu à plusieurs reprises.

Donc nous tentons de dimensionner les choses pour ne pas supprimer de service public, car c'est vraiment ce à quoi nous tendons pour pouvoir continuer à avoir un budget équilibré.

D'autres interventions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre.)

9 - Politique tarifaire 2016 : adoption des tarifs pour les prestations municipales.

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

La commune de Verrières-le-Buisson a mis en œuvre une politique tarifaire en 2010 qui s'est concrétisé par un regroupement au sein d'un document unique de l'ensemble des tarifs en vigueur sur le territoire communal.

Cette délibération est devenue un document de référence permettant à chacun de le consulter à sa guise.

Pour l'année 2015, la commune de Verrières-le-Buisson avait décidé d'augmenter ses tarifs de 1,5 %. Cette année, le choix a été fait de les réajuster de 1,2 %.

Pour information, certains tarifs étant réglementés, la ville n'a aucune latitude pour en fixer les montants (tarifs crèches, tarifs prestations aide à domicile, tarifs prestations soin à domicile).

Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie le 2 décembre 2015.

M. FOURNIER : Je serai sur la même base que la question précédente, et avec un point particulier : on augmente l'ensemble des tarifs sans les différencier, sans prendre en compte les impacts de différents secteurs, ne pourrait-on pas faire en sorte qu'en cette période de croissance faible, - et on espère tous qu'elle va remonter car c'est important pour le pays et pour les concitoyens - ne pourrait-on pas différencier l'augmentation des tarifs de même que peut-être certains critères d'adossement pour faire en sorte éventuellement de s'aligner sur l'inflation ?

M. le Maire : L'inflation étant à zéro, c'est un alignement qui n'est plus à faire ! On n'a pas raisonné comme ça, mais la démarche est intellectuellement intéressante, on a simplement raisonné en disant qu'il y a une solidarité des Verriérois à travers l'impôt, qu'il y a aussi des usagers qui utilisent certains des services, et nous nous sommes dit que chacun en tant qu'utilisateur participe à l'effort des services qu'il utilise.

Et nous avons préféré le faire, vu la modicité de l'augmentation, de la même façon sur l'ensemble des tarifs sur lesquels nous avons la main comme cela a été rappelé par François PANCRAZI, pour équilibrer les choses, sinon l'effort

est double pour ceux qui payent des impôts pour les usagers qui utilisent ces services, alors qu'eux-mêmes ne les utilisent pas et ne font que payer l'impôt. Voilà le raisonnement que nous avons fait pour justifier cette augmentation. D'autres interventions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre.)

10- Subvention des copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale.

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté le principe d'une contribution aux dépenses d'entretien des voies privées lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation.

La ville de Verrières-le-Buisson a ainsi contracté avec les différentes copropriétés situées sur le territoire et disposant d'une voie privée ouverte à la circulation générale.

Cette convention permettrait de déterminer les droits et obligations de chacune des parties concernant l'entretien de la voie ouverte à la circulation générale.

Il convient dès lors que le Conseil municipal se prononce sur le montant des subventions à verser aux copropriétés contractantes.

Pour rappel, le montant de l'année 2016 est identique à celui de l'année 2015.

La commission Finances, réunie le 2 décembre 2015, a émis un avis favorable.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur cette subvention ? J'ajouterai juste un complément que ce sont toutes les résidences de Verrières qui pourraient solliciter la signature de ce conventionnement, elles étaient 8 la première année, 10 la deuxième, elles sont plus d'une quinzaine aujourd'hui, il pourrait y en avoir d'autres qui souhaitent contractualiser avec la ville de Verrières, c'est la raison pour laquelle au lieu de revenir à chaque fois devant le Conseil municipal, on fait cela, ça nous épargne un point pour les prochains conseils municipaux.

M. HULIN : Les critères de calculs sont basés sur des chiffres à l'euro près ?

M. le Maire : Oui, cela a été étudié pour que les abondements soient faits en fonction des linéaires de voirie et le nombre de logements qui se trouvent dans la résidence, enfin plus exactement le nombre de foyers qui s'y trouvent, c'est la clé. C'est juste pour tenir compte de l'habitat vertical et de la linéarité, quand on est au Clos, ce n'est pas la même chose que quand on est à Grais par exemple.

M. GRISSOLANGE : L'un de mes collègues au bureau de vote hier m'a signalé que la copropriété qui s'appelle Les Demeures de Verrières est constituée selon lui de deux propriétés distinctes qui ont le même nom...

M. le Maire : Je veux bien examiner le cas, j'ai reçu énormément de présidents de copropriétés, s'il y a des faits constitutifs de deux associations, de copropriétaires différents, on étudiera ce qui se présente, je vous propose de voter comme présenté aujourd'hui et après cela on réajustera en fonction de la réalité qui pourrait être différente.

Mme CHATEAU-GILLE : Comme je suis présidente d'une de ces copropriétés, je ne participerai ni au débat ni au vote.

M. le Maire : Oui, il y en a d'autres peut-être dans cette situation.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour, 4 élus ne prennent pas part au vote.)

11 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Les comptables des communes et établissements publics locaux sont autorisés à fournir, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction, des prestations de conseil et d'assistance notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations à caractère facultatif donnent lieu au versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

L'indemnité est annualisée et fait l'objet d'un vote en Conseil pour chaque exercice comptable.

Le taux de l'indemnité est fixé par l'assemblée délibérante et le montant de l'indemnité est calculé en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Au titre de l'exercice 2015, cette indemnité s'élève à 2 680,30 € bruts (2 445,53 € nets).

Pour rappel, l'indemnité versée pour l'exercice 2014 s'élevait à 3 001,93 € bruts (2 738,99 € nets).

La commission Finances, réunie le 2 décembre 2015, a émis un avis favorable à l'exception de Monsieur ZAKARIAN qui s'est abstenu.

M. le Maire : Reportez-vous au conseil de décembre 2014 pour avoir les arguments des uns et des autres en faveur ou en défaveur, à moins qu'il y ait des prises de position qui auraient évolué ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions).

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

12- Création de 6 postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

La Ville de Verrières-le-Buisson compte sept accueils périscolaires (accueil du matin et du soir, cantines, accueil du mercredi et pendant les vacances scolaires).

Depuis la rentrée 2014, la ville a mis en place les nouveaux rythmes scolaires. Cela a nécessité la mise en place d'une organisation différente des temps de travail des animateurs notamment.

Pour encadrer les enfants lors des activités, la réglementation en vigueur impose des quotas stricts. La Ville de Verrières-le-Buisson engage depuis plusieurs années des agents donnant toute satisfaction dans leurs missions, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cependant, les agents déjà identifiés comme tels sont souvent des agents recrutés par des contrats à durée déterminée et sont rémunérés à l'heure. Cela les met dans une situation de travail précaire et non valorisante.

Dans le cadre d'une politique d'optimisation de la gestion des effectifs, engagée depuis 2010, la filière animation permet d'offrir un déroulement de carrière qui commence par un recrutement sur des tâches rémunérées à l'heure puis, selon le volume horaire et la qualité du travail des agents, un recrutement sur un emploi de non-titulaire mensualisé et enfin, le cas échéant, une mise en stage et une titularisation sur un poste permanent en fonction des besoins du service.

Les crédits auparavant alloués à la rémunération d'agents horaires sont affectés à la rémunération de ces agents permanents.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de procéder à la création de six postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

Ces créations visent trois objectifs : la stabilité des équipes assurant l'accueil des enfants, le respect des obligations légales d'encadrement par du personnel qualifié et la réduction de l'emploi précaire.

M. FOURNIER : On prend acte de cette délibération et nous nous en félicitons, donc on votera bien volontiers avec vous.

M. GRISSOLANGE : Moi aussi, je me réjouis de cela et donc je voterai.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

13- Suppression de postes

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel, il convient de procéder à la fermeture des postes cités ci-dessous.

Le Comité technique qui a été consulté le 11 décembre 2015 pour l'ensemble de ces suppressions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Promotion interne	
- 1 Poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC
Avancements de grade :	
- 1 Poste de rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC
- 2 Postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC
- 1 Poste d'adjoint administratif 2 ^{ème} classe	TC
- 1 Poste d'éducateur de jeunes enfants	TC
- 1 Poste d'agent social 2 ^{ème} classe	TC
- 2 Postes d'agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	TC
- 2 Postes d'adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	TC
Nomination suite à concours :	
- 1 Poste d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe	TC
Intégration dans une autre filière :	
- 1 Poste d'adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	TC
Retraite :	
- 1 Poste rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC

M. le Maire : Cela intervient souvent à cette période-ci de l'année pour clôturer nos états d'effectifs.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

SERVICES TECHNIQUES

14- Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville de Verrières-le-Buisson pour la construction du pôle culturel de la Ville de Verrières-le-Buisson.

(Rapporteur : M. DELORT)

M. DELORT : Avant de vous présenter cette délibération, je tenais à vous faire un point sur l'avancement des travaux. Le désamiantage est terminé et la démolition est en cours et doit se terminer fin décembre.

Je rappelle qu'une CAO s'est réunie en septembre avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et a attribué les différents marchés de construction de notre pôle culturel.

Jusqu'à présent, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre avait été désignée par convention maître d'ouvrage unique pour l'opération globale de travaux de notre pôle culturel. Cette convention a été approuvée par délibération concordante de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et de la commune en décembre 2012. Suite à la fixation par voie d'avenant du forfait de rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre, la convention de maîtrise d'ouvrage unique a été modifiée, qui a permis d'arrêter la clé de répartition définitive de travaux entre les deux collectivités, d'arrêter l'enveloppe financière définitive allouée aux travaux de construction du bâtiment, et de fixer les parts de l'enveloppe prise en charge par chacune des deux collectivités. A savoir 49% pour la ville et 51% pour la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Compte tenu du possible basculement de notre commune à la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay au 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ne sera plus compétente pour assurer la construction de notre pôle culturel.

(Lecture du projet de présentation)

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a conclu avec la Ville de Verrières-le-Buisson une convention de maîtrise d'ouvrage unique soumise aux dispositions de l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et ce en vue de l'exécution des travaux de construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson. La Communauté d'agglomération avait été désignée par cette convention maître d'ouvrage unique de l'opération de travaux de construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson.

Cette convention a été approuvée par délibération concordante du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 7 décembre 2012 et du Conseil municipal de Verrières-le-Buisson en date du 17 décembre 2012.

L'avenant adopté par le Conseil communautaire du 5 décembre 2014 a désigné la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre maître d'ouvrage unique dans le cadre de la réalisation de l'opération globale de construction du pôle culturel de Verrières-le-Buisson, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique dite loi MOP.

Suite à la fixation, par voie d'avenant, du forfait de rémunération définitif du groupement conjoint ATELIER AGOPYAN Architectes Urbanistes – XU ACOUSTIQUE – CHANGEMENT-A-VUE – GRONTMIJ SECHAUD BOSSUYT, titulaire du marché public de services de maîtrise d'œuvre, la convention de maîtrise d'ouvrage unique a été modifiée par un premier avenant qui a permis d'arrêter la clef de répartition définitive des coûts de

l'opération de travaux entre les deux collectivités, d'arrêter l'enveloppe financière définitive allouée aux travaux de construction du bâtiment et de fixer les parts de l'enveloppe prise en charge par chacune des deux collectivités.

Compte tenu de l'intégration au 1^{er} janvier 2016, de la commune de Verrières-le-Buisson à la Communauté Paris-Saclay, à cette même date, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ne sera plus compétente pour assurer la construction du Pôle culturel.

Aussi, il est apparu préférable, par voie d'avenant, de désigner d'ores et déjà la ville de Verrières-le-Buisson comme maître d'ouvrage unique de l'opération en lieu et place de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de garantir la bonne continuité du chantier.

Par ailleurs, l'évolution du coût de réalisation des travaux suite à l'attribution des marchés, nécessite de revoir l'enveloppe financière affectée aux travaux. Il y a donc lieu de modifier également par voie d'avenant, la clef de répartition des coûts entre les deux collectivités.

La Commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable.

M. YAHIEL : Je comprends les choses de la manière suivante : compte tenu de l'incertitude qui règne sur notre sort intercommunal, il y a comme indiqué dans le budget prévisionnel cette modification qui présente deux volets : un paraît ne pas poser de problème, c'est le volet juridique, si je comprends bien, la commune reprend la maîtrise du dispositif, ce qui, quel que soit le sort des recours est la solution la plus sage, elle ne pose aucun problème, et puis il y a un deuxième volet financier que j'ai plus de mal à appréhender car je ne comprends pas bien si dans le passage de 50 - 50 qui pourrait devenir 60 - 40, on tient compte du fait que la commune en l'occurrence voit sa part diminuée de dix points alors que la part de l'intercommunalité quelle qu'elle soit serait augmentée de dix points ; soit elle veut modifier la clé de répartition, ce qui est un choix, soit il y a des éléments plus techniques liés à l'état précis d'avancement des travaux qui feraient qu'en réalité, la commune aurait à engager plus que prévu et il faudrait qu'elle se porte à 40% pour rester dans le cadre de son budget initial.

Est-ce que c'est un re-basage politique qui vous amènerait à présenter cela, ou bien est-ce lié à l'état précis d'avancement des investissements ?

M. le Maire : En l'occurrence, on est parfaitement d'accord sur le premier point de reprise de la maîtrise d'œuvre unique.

Deuxièmement, lorsque les appels d'offres ont été ouverts, il s'est avéré qu'il y avait 1 M€ de plus de travaux, j'ai demandé qu'on me donne des explications précises sur la nature des travaux qui étaient à engager, que la maîtrise d'œuvre unique précédente avait diagnostiqués, j'ai regardé très précisément et en l'occurrence c'est pour 98% dû à la réalisation du conservatoire de musique.

Bien sûr ce sont les Verriérois qui vont majoritairement en bénéficier mais cette construction du conservatoire était portée par l'intercommunalité des Hauts-de-Bièvre, c'est pourquoi dans les études précédentes j'acceptais que

l'on soit entre la réhabilitation intégrale du Colombier et la construction du nouveau conservatoire à cette répartition 50 - 50 en termes de coûts, d'après les évaluations qui étaient proposées, ça tenait la route, mais quand je vois où ça commence à enfler, je dis que chacun doit assumer ses parties, et quand ce sont les murs extérieurs du conservatoire qui coûtent beaucoup plus cher, je dis : vous les prenez en charge ou vous faites un autre mur, si vous voulez faire ça, je ne le prends pas en charge.

C'est le résultat d'une négociation qui est due au poids que représente désormais dans la réalisation le conservatoire par rapport à la réhabilitation.

M. GRISSOLANGE : Et la communauté est soit l'une soit l'autre ? Quelle que soit la communauté où nous serons ?

M. le Maire : Oui, où que nous soyons. Et ce n'est pas une discussion que j'aurais eue dans le bureau de Georges SIFFREDI, cela résulte d'un document signé par l'architecte et validé par les services techniques des deux parties.

D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions.)

15 - Avenants n°1 au contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux pour les lots 1 et 2

(Rapporteur : M. DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

Depuis le 7 janvier 2013, la Ville de Verrières-le-Buisson a confié l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à un prestataire extérieur, la société AMITEF pour les bâtiments avec chaufferie, chaudières, radiants à gaz naturels et équipements électriques (lot n°1) ainsi que pour les bâtiments raccordés au réseau de chaleur « bois énergie » chaufferie, réseau et sous station (lot n°2).

Ce marché s'est déroulé avec reconduction annuelle avec une fin au 6 janvier 2016 après 3 années d'exécution.

La date d'échéance de ce contrat est fixée en pleine saison hivernale où l'ensemble des équipements de chauffage fonctionnent pleinement. Aussi, il est envisagé d'aligner ce contrat et les prochains sur les périodes de chauffe de la collectivité afin de se prémunir des mauvaises surprises durant l'hiver 2015-2016 et les prochains. Ainsi, il est envisagé de prolonger les deux contrats actuels de 4 mois. Une procédure adaptée sera lancée début 2016 afin de désigner un prestataire pour le prochain contrat qui s'échelonnerait du printemps 2016 au printemps 2019.

L'incidence financière sur le coût total du marché étant supérieure à 5%, il convient d'approuver ces avenants par délibération, alors même que le marché initial a été attribué par décision du Maire en 2013.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 au marché l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société AMITEF pour ces deux lots :

- les bâtiments chaufferie, chaudières, radiants gaz naturel et équipement électriques (pour le lot n°1),
- les bâtiments raccordés sur le réseau de chaleur « bois énergie » chaufferie, réseau et sous-stations (pour le lot n°2).

La Commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable.

(Vote à main levée : les délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents et représentés).

16 - Attribution du marché public de travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale de Verrières-le-Buisson

(Rapporteur : M. DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

La ville de Verrières-le-Buisson entend réaliser l'entretien et des travaux de Voirie sur le territoire communal notamment des rénovations, des mises aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de passages piétons et de trottoirs, d'allées, de parking...

Afin de se doter d'un nouveau prestataire, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics. Cette consultation tend à la conclusion d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des marchés publics avec un montant minimum de 800 000 € HT et un montant maximum de 4 000 000 € HT (toutes reconductions comprises).

Pour rappel, les critères et sous-critères d'attribution du marché étaient les suivants :

- | | |
|---|------------|
| - <i>Valeur technique basée sur le mémoire décomposé comme suit :</i> | 50% |
| * <i>compétences :</i> | 25% |
| * <i>moyens matériels et humains mis en œuvre pour la bonne réalisation du marché :</i> | 25% |
| - Prix : | 40% |
| - Performances en matière de protection de l'environnement : | 10% |

Cinq entreprises ont candidaté. Ces cinq candidatures ont été recevables et ont été analysées.

Suite à cette analyse, la Commission Travaux, qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2015, propose au Conseil municipal d'attribuer le marché public de travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale à la société EUROVIA pour un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse sans que la durée globale ne puisse excéder 4 ans.

M. YAHIEL : Juste une précision : on change parce qu'on est au terme du marché précédent ou autre chose ?

Mme FOUCAULT : On est au terme.

M. TREBULLE : Je voulais faire une observation pour vous féliciter de la prise en compte du critère environnemental dans la passation de ce marché public sur lequel c'est particulièrement important et sur lequel il y a un vrai effort de la ville et de nos services pour aller dans cette démarche qui est extrêmement positive ; tout le monde, je crois, peut féliciter l'ensemble des services.

M. le Maire : Tout à fait exact.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

17 - Dépôt de dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat de territoire.

(Rapporteur : M. DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

Le Conseil municipal a délibéré le 18 novembre 2013 pour que Verrières-le-Buisson entre dans un processus de contrat de territoire avec le département avec notamment pour objectif de « construire et subventionner durable ».

Le 9 novembre 2015, la commission de concertation du Conseil départemental de l'Essonne s'est réunie pour évoquer, échanger et valider le programme de travaux qui prévoit notamment la démolition et la reconstruction du bâtiment de restauration des écoles David Régnier/Paul Fort et bois Lorient.

En effet, la ville dispose actuellement d'un site de restauration scolaire (office de remise en température et salles de restauration) en liaison froide, pour les écoles David Régnier/Paul Fort (écoles élémentaires) et Bois Lorient (école maternelle). Le site est vieillissant, peu fonctionnel et ne répond que partiellement aux normes d'accessibilité.

Il est sur deux niveaux, les circulations sont très étroites et il propose plusieurs petites salles où les repas sont servis à table. Compte tenu du nombre d'enfants qui fréquente le site, deux services de restauration sont nécessaires. La qualité acoustique est également médiocre.

De plus, l'office est très restreint en taille et le quai de déchargement peu fonctionnel. Le site accueille des enfants en maternelle (120 repas/jour) et en élémentaire (370 repas/jour) ainsi que les adultes encadrants (30 repas/jour) sans oublier l'accueil pendant les vacances scolaires (200 repas enfants et 20 adultes). Le projet prévoit la démolition du bâtiment existant et la reconstruction sur le même foncier laissé disponible d'un bâtiment proposant un seul niveau. Le nouveau site de restauration regrouperait également un office de remise en température et une zone de distribution divisée en self-service et en restaurant avec service à table pour les plus petits.

Le projet s'intégrera parfaitement dans l'espace existant et le bâtiment respectera les nouvelles normes de qualité environnementale et s'inscrit dans le plan Ecole de ces deux établissements.

Selon une première évaluation, le coût des opérations est estimé à 3 100 000 € HT avec une subvention du département de 1 540 542 €.

La commune déposera le dossier de demande de subvention au cours du 4^{ème} trimestre 2016 et le début des travaux est envisagé en juillet 2017 pour une durée d'un an.

Pour bénéficier de cette subvention, la commune doit déclarer remplir les quatre conditions légales en matière de mise en œuvre :

1. l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en faveur du logement social,
2. la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
3. la loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi de personnes en situation de handicap,
4. la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 sur la mise en place d'un plan climat énergie (pour les collectivités de plus de 50 000 habitants),

Par ailleurs, elle s'engage à respecter dans un délai de deux ans et demi :

1. un plan égalité femmes / hommes,
2. un plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap,
3. une stratégie locale en faveur de la biodiversité,
4. une tarification sociale pour les services publics,

En cas de non respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	1 540 542 €
Malus	0 €
Montant total mobilisable à la signature du contrat	1 540 542 €
<i>Bonus intégré dans l'enveloppe initiale</i>	154 054 €

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

Par ailleurs, relèvent de la propriété communale le terrain d'assiette et le bâtiment destiné à la démolition puis à la reconstruction de l'équipement subventionné dans le cadre du présent contrat.

La Commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, qui s'est réunie le 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est un gros projet, je n'avais pas la notion que c'était quelque chose qui était demandé mais s'il y a possibilité d'avoir un soutien au niveau du Département, c'est très bien, ma question est la suivante : qu'est-ce qui est prévu pendant l'année des travaux pour que les personnels mangent ?

M. le Maire : Il y a une opportunité qui s'est fait jour avec ces crédits proposés par le Département, un peu à l'image de ce que l'on avait obtenu pour la rue Léon Maugé parce que ce sont des crédits qui sont valables jusqu'au 31 décembre, ensuite il y aura une autre formule de contrat mais un tient vaut mieux que deux tu l'auras, donc c'est notre première motivation.

Deuxième motivation : pour ceux qui connaissent bien ce lieu, ils savent qu'il est bruyant et vétuste et très peu ergonomique pour les personnels qui y travaillent, et en l'occurrence en terme de développement durable pour toutes les questions thermiques, il y a beaucoup de travaux à faire pour que ce soit mieux, donc ce n'est pas une mauvaise idée de passer un coup de bulldozer dessus, qui plus est c'est une structure de type Pailleron, collège Pailleron, ce n'est pas plus mal de s'en débarrasser.

Sur le montant, c'est tout compris, y compris l'installation dans la cour de structures temporaires pour accueillir l'ensemble des rationnaires et remise à température aux normes pour que ça puisse se passer bien. C'est une part non négligeable du budget qui est inclus dans l'opération.

D'autres questions ?

M. GRISSOLANGE : C'est purement technique : comment fait-on pour faire tenir ce qui tenait précédemment sur deux niveaux sur un seul niveau, alors qu'en même temps l'emprise au sol ne change pas ?

M. DELORT : Si, elle change. C'est en effet sur deux niveaux actuellement et ensuite ce sera sur un seul niveau, l'assiette foncière reste la même mais la surface du bâtiment va s'agrandir.

M. le Maire : C'est-à-dire que sur une parcelle où il y a une cour aujourd'hui, il y aura un plus grand bâtiment. D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

18 - Convention entre la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, Emmaüs Habitat et la Ville de Verrières-le-Buisson relative à l'enfouissement de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers dans la résidence du Moulin de Grais.

(Rapporteur : M. MORDEFROID)

(Lecture du rapport de présentation)

La gestion des déchets ménagers et assimilés dans la résidence de Grais à Verrières-le-Buisson génère depuis de nombreuses années des difficultés en termes de dépôts sauvages, d'atteinte à la qualité du cadre de vie, à la sécurité et à l'hygiène.

Les abri-bacs de la résidence du Moulin de Grais sont vétustes et font l'objet de nombreux dépôts sauvages. Ils nécessitent d'être réhabilités. Ces abri-bacs servent à l'ensemble de la résidence gérée par Emmaüs Habitat qui compte 225 logements répartis sur 7 bâtiments.

Afin de trouver une solution à ce problème, la commune est intervenue plusieurs fois auprès de la société Emmaüs Habitat et de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre propose aux communes qui le souhaitent de mettre en place dans les quartiers d'habitat collectif un système de Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) pour faciliter le ramassage des déchets.

Grâce à ces installations, les gestionnaires de sites d'habitat collectif n'ont plus à assurer la manutention des conteneurs, à savoir leur sortie pour présentation à la collecte et leur remisage une fois celle-ci terminée. Seul le maintien de la propreté du site sera à prendre en compte par le gestionnaire.

De plus, ce mode de collecte des déchets ménagers permet de réduire la fréquence de passage des camions-benne et incidemment l'empreinte carbone afférente à cette activité, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement.

La mise en place de ce dispositif est très appréciée des habitants. Par comparaison au système conteneurs/abri-bacs, ces PAVE garantissent désormais à ces derniers un stockage propre de leurs déchets. Ce système a permis également de limiter les risques d'incendie.

Ainsi, il y a lieu de signer une convention par laquelle, d'une part, Emmaüs Habitat gestionnaire de cette résidence autorise la Communauté d'agglomération à y aménager six sites de trois PAVE chacun, soit 18 PAVE et, d'autre part, la ville de Verrières-le-Buisson propriétaire des terrains devant accueillir les PAVE, autorise la Communauté d'agglomération à occuper son domaine public pour l'implantation de ces 18 PAVE.

M. le Maire : Je suis vraiment très content que nous puissions signer cette convention ce soir, ça fait plus de quatre ans que je suis personnellement engagé dans ce dossier car la mise en place de points d'apport volontaire est un réel progrès dans la gestion des ordures ménagères et je voulais absolument que ce soit la Résidence de Grais qui en bénéficie avant toutes les autres, car c'était assez simple de le faire avec d'autres résidences qui avaient moins de difficultés, mais c'est la raison pour laquelle ça a été un peu long à conclure et je suis vraiment très fier que nous puissions enfin nous être mis d'accord pour parvenir à ce nouvel équipement qui va changer l'environnement de la résidence puisqu'il ne va plus y avoir tous ces amoncellements et baraquements pour accueillir les ordures des uns et des autres.

C'est tout ce que j'avais comme commentaire à faire. Des interrogations ?
(Non)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

19- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10.000 € aux associations au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : Avant de vous présenter cette délibération, permettez-moi de faire quelques points de contextualisation en commençant par citer deux personnes présentes : François PANCRAZI tout à l'heure nous a dit : on a recherché des économies un peu partout, et puis plus tard il nous a dit : tous les services ont fait des efforts ; et Michel YAHIEL nous a dit, je le cite : « Si on veut redresser les finances publiques, il faut que chacun y prenne sa part », et je citerai aussi la note de cadrage qui a été établie par la Direction générale des Services incitant chacun des services « à faire des efforts importants pour tenir le budget » et singulièrement pour permettre d'accompagner cette rigueur budgétaire que nous évoquons depuis le début de ce conseil.

Permettez-moi aussi de citer un auteur non moins sympathique et hélas décédé, encore que ce ne fut pas trop tôt si ma mémoire est bonne : Jean de la Fontaine, et plus particulièrement de vous livrer une réflexion issue Des Animaux Malades de la Peste : « Bien sûr, ils ne mourraient pas tous mais tous étaient frappés ».

Il y a là quelque chose d'important ; Un peu plus loin, dans son poème, le poète poursuit, évoque-t-il Le Colombier ? « Les tourterelles se fuyaient, plus d'amour, partant plus de joie » ; on se souvient du reste et surtout de la peste. Vous avez tous en mémoire la conclusion du fabuleux fabuliste : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

C'est exactement ce à quoi nous avons été confrontés dans le cadre de ce travail autour des subventions allouées aux associations, en ayant évidemment à cœur de faire mentir le fabuliste, et de faire en sorte que les puissants et les misérables ne soient pas traités différemment, encore que dans la vie associative y a-t-il des puissants et des misérables ? Ma foi, il n'y a pas beaucoup d'éléments de réponse si ce n'est pour observer qu'ici comme là, comme toujours et comme partout, le puissant est celui qui se doit d'être le serviteur, et que par voie de conséquence c'est certainement sur lui que pèsera l'effort le plus grand.

C'est peut-être une réflexion préliminaire de cadrage. J'ai quelques autres éléments à porter à votre connaissance, et rassurez-vous, ce qui vaudra pour cette délibération vaudra pour les autres que j'aurai l'honneur de présenter, en commençant évidemment par souligner toute l'importance que revêtent pour moi ces délibérations puisque Thomas JOLY a souhaité qu'un adjoint soit en charge de la vie associative précisément pour apporter un regard attentif sur ces questions, ce que j'essaie de faire, et la première de ces déclarations sera une déclaration non pas d'amour mais d'émerveillement bien sûr et d'émerveillement renouvelé sur l'activité associative à Verrières, sur la beauté de ces initiatives qui sont faites dans tant de domaines, qu'il s'agisse du caritatif, du culturel, de tout ce qui est à destination des aînés ou à destination des plus jeunes, devant les compétences aussi qui sont développées et que je suis extrêmement fier d'avoir le privilège d'accompagner au sein de ce conseil. Mais cette déclaration d'émerveillement ne serait rien sans un certain nombre de remerciements, à commencer par des remerciements très sincères

adressés à ceux d'entre nous qui ont accepté de m'accompagner dans l'accueil d'un certain nombre d'associations, plus d'une vingtaine, et qui ont été reçues pour pouvoir présenter leur projet, avoir une discussion constructive, et je crois qu'alors même que globalement la teneur du propos liminaire était à chaque fois la même : « les temps sont durs », les associations l'ont extrêmement bien compris, les collègues ont été disponibles, et de ce point de vue, je ne voudrais surtout pas que la diminution du montant global porté par ce budget entraîne une erreur de prospective, il ne s'agit pas d'accompagner moins les associations, il s'agit de tenir compte de contraintes budgétaires réelles, de réfléchir à la manière de les accompagner autrement, et peut-être même de les accompagner mieux que simplement financièrement, ce qui n'est pas nécessairement notre vocation en toute chose ; merci donc aux collègues qui ont consacré du temps à cela.

Merci aussi aux membres de la commission des finances qui ont eu à cœur d'examiner attentivement chacune de ces délibérations que je vous présente ce soir mais qui en réalité sont passées par leurs fourches caudines.

Alors je ne vais pas dans cette délibération énumérer l'ensemble des éléments ligne par ligne en vous décrivant chacune de ces associations, chacun de ces éléments, globalement la tendance pour cette première partie est une diminution somme toute assez mesurée, et dans la citation que je faisais tout à l'heure, on est plutôt -mais il n'y a rien de péjoratif - en présence de ceux qui ne sont pas puissants précisément puisque l'objet de cette délibération par exemple est de délibérer sur les montants de subventions qui sont inférieurs à 10.000 €, ce qui est un montant relativement faible.

Quelle fut donc notre ligne directrice pour arriver à cette proposition d'essayer de poursuivre, d'accompagner encore ce qui structure notre vie communale ? La ligne générale était une ligne de restriction, à quelques rares exceptions près, une exception tout à fait notable qui est non pas une diminution mais une augmentation singulière pour la MAO qui fête cette année son quarantième anniversaire, et de ce point de vue il y a là un contre-exemple qui, en réalité, est un exemple puisqu'il s'agit précisément de montrer qu'en période de rigueur budgétaire on peut être plus exigeant pour pouvoir aussi laisser la porte ouverte à un certain nombre d'encouragements.

Diminution donc qui est globale et qui peut s'observer sur à peu près l'ensemble des chiffres, rares sont les associations qui ont vu la proposition de subvention maintenue, ça a été notamment le souhait pour certaines associations qui demandaient relativement peu et pour un investissement caritatif tout à fait entier, c'est le cas notamment du Secours Populaire Français ou du Secours Catholique, c'est le cas également de Zinado. Mais même certaines associations aussi exemplaires que Solidarités Nouvelles pour le Logement prennent leur part de l'effort généralement demandé à chacun, j'ai donc l'honneur de vous présenter cette proposition de subventions, je le fais sans aucune joie, je le fais même dans une certaine mesure avec une certaine tristesse parce que j'aimerais les aider davantage. Mais faute de pouvoir les aider davantage financièrement, je crois que nous

aurons collectivement à cœur de les aider autrement, de les aider mieux, je vous remercie.

M. le Maire : Merci pour ce plaidoyer, y a-t-il des questions ou des prises de parole ?

M. HULIN : Puisqu'on est dans les citations, il y a un moment où tu disais qu'il y avait un effort à faire et qu'il fallait réfléchir à comment répartir cet effort : oui, on a des subventions qui baissent, il y en a certaines qui baissent finalement assez peu, il y en a qui baissent beaucoup, par exemple L'ADA de la Vallée passe de 2000 € à zéro,...

M. TREBULLE : Pas de demande présentée cette année.

M. HULIN : D'accord. Le club du Bel-Age passe de 1 000 € à zéro...

M. TREBULLE : Pas de demande présentée cette année.

M. HULIN : Pour des associations aussi structurantes, je connais certaines associations qui parfois laissent passer la date et qui ont toujours trouvé une solution, mais pour des associations comme celles-ci qui sont des associations qui sont importantes, j'imagine que vous avez vu avec elles ? Le Club du Bel-Age, ce n'est pas rien.

Au-delà de cela, sans avoir fait de calculs de pourcentage pour chacune de ces lignes, pour reprendre la fable sur les puissants et les misérables et les jugements de cour, on trouve quand même des baisses de subventions qui ne sont pas exactement toujours les mêmes, est-ce qu'il y a eu une analyse au cas par cas pour chacune de ces subventions pour dire que certaines vont perdre 10 €, d'autres vont en perdre 1 000, d'autres 500 ? Est-ce que ça démontre une volonté de baisser les subventions pour un certain type d'associations et pas pour d'autres, avec des volontés politiques d'appuyer sur un certain domaine ou un autre, ou est-ce que vous n'avez pas mis de priorités dans les domaines politiques d'interventions associatives, etc ?

M. TREBULLE : Je vais répondre sur les appels à candidatures, ce n'était pas une question officiellement posée mais que j'ai bien entendue : il y a eu effectivement un appel à candidatures et pour la deuxième année de suite, nous sommes sur des procédures dématérialisées où le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site de la mairie, et donc c'est la deuxième année, il n'y a pas d'effet de surprise, c'est plutôt un ancrage en la matière, et évidemment il y a eu une marge de tolérance mais aussi des interrogations par rapport à ceux qui n'avaient pas déposé de dossier.

Sur le Club du Bel-Age, je ne connais pas précisément leurs finances mais la subvention qu'ils demandaient n'était pas déterminante par rapport à leur fonctionnement économique, ce n'est pas par la subvention monétaire que la commune les aide le plus à fonctionner.

Sur la volonté de baisser ou non, effectivement il y a eu un examen au cas par cas en fonction des dossiers, et une application extrêmement légère de la consigne générale qui était au départ qu'on ne financerait que des projets et pas des financements récurrents sur un fonds de roulement, c'était un peu l'idée générale et ce vers quoi d'une façon générale les finances publiques s'orientent, et s'il y a eu une volonté, ce n'était pas la volonté de jouer globalement sur telle ou telle association, il y a eu une volonté assumée qui a

été d'essayer autant que faire se pouvait de sanctuariser certaines activités qui nous apparaissaient être vraiment caritatives, ce sont celles que j'ai citées tout à l'heure, en les diminuant le moins possible et en faisant en sorte de passer un message tout à fait particulier.

Alors c'est vrai pour le Secours Populaire et pour le Secours Catholique, ce n'est pas vrai pour Zinado qui n'est pas une association caritative mais chacun sait le rôle qu'elle joue et l'emploi des fonds qui est fait, c'est un effet de levier tout à fait extraordinaire qui fait que je ne pouvais pas porter une autre proposition que celle de répondre à leur demande de subvention qui était à l'identique.

En revanche, et c'est un point sur lequel je n'ai pas insisté, ça a aussi dicté une très forte réticence à l'accueil de nouvelles associations qui présentaient des demandes de subvention très importantes, je pense à l'une qui proposait une demande d'accompagnement dans le domaine de la petite enfance mais où l'activité communale est déjà très présente et où le besoin de niveau ne justifiait pas nécessairement une subvention substantielle, et vous aurez pu remarquer qu'il y a d'autres associations qui démarrent leur activité et qui ont eu une subvention pour la première année, et là on a fait vraiment un petit fonds d'amorçage pour donner un signal de soutien à ces activités, je pense notamment au réseau de santé, et il y en a une autre qui bénéficie pour la première fois d'une subvention mais ce sont quelques centaines d'euros ou à peine, et simplement pour vraiment les aider à amorcer cette activité et les soutenir mais pas du tout autre chose C'est la ligne de cadrage, sinon il y a eu un examen tout à fait attentif de chacun des dossiers qui ont été présentés bien sûr.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : sur les nouvelles demandes, on a un terroir qui est demandeur dans le cas de l'association La Perche, comme on attend avec impatience la possibilité de pêcher à nouveau dans le lac de Verrières...

M. TREBULLE : Le cas de La Perche et des Amis de la Belotte est un cas extrêmement intéressant puisqu'en réalité, nous sommes dans l'hypothèse tout à fait topique d'une association institutionnelle Verriéroise bien connue mais qui se trouve de par la fermeture du lac dans l'incapacité de réaliser son objet social initial et qui a réorienté ses activités, sans doute avec une activité aussi conviviale et paisible que la pratique de la pêche, qui est celle de l'organisation de lotos. La raison pour laquelle nous ne proposons pas ce soir de proposition de subvention pour La Perche, qui avait fait une demande en ce sens, c'est parce que la demande de subvention de La Perche était faite pour pouvoir financer l'octroi d'un local, en l'occurrence le Centre Saint-André avec lequel nous avons passé une convention pour la mise à disposition des locaux associatifs, et ces subventions là sont des subventions particulières qui ne relèvent pas du budget général des subventions.

Donc La Perche n'a pas ici de subvention soutenue, en revanche je vous présenterai une proposition de subvention pour que nous accompagnions La Perche dans au moins une manifestation à Saint-André pour qu'ils puissent avoir le local, et là il s'agit d'une politique générale d'accompagnement du tissu associatif en l'absence des travaux du Colombier dont nous espérons

tous que la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre le remplacera et pourvoira à son financement.

M. FOURNIER : Je voudrais souligner que sous la très belle présentation de François-Guy, nous avons évoqué les augmentations d'impôts, les augmentations de tarifs, et je m'inscris totalement en faux et contre les justifications qui viennent d'être apportées pour la somme évoquée de 14 000 €. Alors bien entendu il peut y avoir des adaptations pour certaines associations, mais quand je vois par exemple que SNL reçoit 500 € de manière automatique apparemment, en aucun cas, au regard des moyens qu'a Verrières, au regard de la trajectoire budgétaire qui est basée sur les impôts des Verriérois je n'accepte ces baisses, et ça ne me fait vraiment pas rire ! Depuis tout à l'heure tout le monde rigole mais ça, c'est quelque chose qui ne me fait pas rire. On parle de 14 000 €, on parle de certaines petites constructions dans Verrières qui en valent dix fois moins, une Maison Fournier qui ne sert à rien à 1,5 M€, et là pour 14 000 € on dégomme, ou en tout cas on n'avantage pas les associations qui font la richesse de cette commune. Alors à un moment donné ça ne me fait pas rire et je déplore totalement qu'on ne puisse pas maintenir au moins cette voilure de 14 000 €.

Je te propose aussi d'inviter l'un d'entre nous, sur les cinq et j'inclus Dominique GRISSOLANGE, à rencontrer les associations et voir quelle est la motivation de certaines de ces baisses.

M. GRISSOLANGE : J'ai une question qui va dans un sens analogue, elle concerne spécifiquement l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), les autres associations de solidarité ont leur subvention maintenue. Or SNL, d'après son type de fonctionnement, à mon avis et pour le peu que je connais, a plus besoin de subvention car sans subvention, SNL ne peut absolument pas fonctionner, elle perd 500 €. C'est quelque chose que je comprends mal, est-ce que SNL a demandé 5 000 et obtenu 4 500 ou bien a-t-elle reconnu qu'elle n'avait pas besoin de 5 000 et que 4 500 lui suffisaient ? Parce que je sais que pour certaines associations il y a eu un accord de ce type et évidemment, là, on ne le sait pas, c'est normal que tu ne puisses pas nous le dire à chaque fois, mais dans la même série, une association a reconnu avoir moins besoin de subvention, c'est aussi une association sociale, dans ce cas là pas de problème, mais il me semble que pour SNL ce n'est pas le cas. Peux-tu nous le confirmer ?

M. TREBULLE : Sur la rencontre, de toute façon vous êtes évidemment d'ores et déjà et très chaleureusement invités comme tous les ans à la soirée des associations qui aura lieu le 2 février, ça fait partie des manifestations ouvertes à tous. Après, sur les rencontres, c'est une question tout à fait ouverte.

Sur le désaccord sur le besoin fondé, évidemment il y a un sentiment exprimé avec fougue et que je comprends parfaitement, c'est sûr que discuter ou rogner quelques centaines d'euros ou quelques milliers d'euros quand on a des budgets qui se comptent en millions, effectivement c'est extrêmement insatisfaisant pour l'esprit, et en même temps le fait est que soit on accepte la discipline de rigueur budgétaire collective, soit on ne l'accepte pas, chacun à

sa place. Si j'étais aux travaux, dieu merci je n'y suis pas, je serais dans la même obligation de porter des diminutions, donc j'assume tout à fait cette solidarité budgétaire que je n'ai pas choisie et je l'ai dit et je le redis, qui ne me réjouit en aucun cas.

Pour le cas particulier de SNL, c'est un cas qui est vraiment très intéressant et qui mériterait à lui seul que nous prenions du temps mais je ne vais pas reprendre le dossier que j'ai juste à côté de moi, simplement pour souligner que SNL est un des très bons exemples que j'évoquais tout à l'heure d'une association qui a présenté une demande, et pour répondre très précisément effectivement, la demande était de 5 000 €, mais qui est toutes choses relatives par ailleurs une demande un peu tampon. C'est-à-dire que la commune avait à plusieurs reprises alloué un budget de cet ordre là et ça a été redemandé sans le travail de justification et de construction de la demande, je ne dis pas que la demande était illégitime, si je pouvais leur donner 10 000 ou 15 000 je le ferais sans aucune hésitation, mais en l'occurrence ce n'est pas le cas, et la diminution qui a été proposée et qui est passée en commission des finances est une diminution qui ne rend pas justice à la construction du dossier, et encore une fois ce n'est pas une question de légitimité de la demande mais une question de démarche d'ensemble.

Et par ailleurs, il faut être serein, peut-être aurai-je l'an prochain à vous présenter une délibération où SNL aura plus parce que la demande sera circonstanciée et permettra de le justifier.

M. le Maire : Je voudrais rajouter à ce moment du débat que ce qui a été mis en place permet de ne pas reconduire automatiquement des subventions sans avoir une analyse précise des comptes des associations, et sans regarder de combien est leur fonds de roulement, de combien sont garnis leurs comptes livrets, c'est ce qui a été fait pour toutes les associations.

Et pour SNL, c'est bien que les deux parties se mettent d'accord sur un subventionnement de cette nature là, sachant parfaitement que Verrières n'a jamais fait défaut à aucune association de Verrières se trouvant dans la difficulté. Aucune. Et je voudrais juste rappeler pour SNL l'apport de la charge foncière de la part de la Ville pour la réalisation de leurs logements allée du Séquoia, je pense que si toutes les associations qui demandaient à construire avaient le même apport, elles s'en réjouiraient toutes, mais nous ne l'avons fait que pour une. Il ne faut pas l'oublier, et ça, c'est Verrières.

M. HULIN : Pour revenir sur le dernier sujet, effectivement on est sur un total qui baisse de 14 000 € par rapport à l'année dernière, donc je comprends de ta dernière réponse que le sujet est plutôt de l'ordre du symbole, symboliquement 14 000 € dans un budget de 20 M€, ce n'est pas énorme, mais l'objectif était de démontrer que les associations Verriéroises devaient aussi baisser leur demande, leur budget, et donc c'était de l'ordre du choix symbolique, il y a été décidé symboliquement qu'il fallait une diminution générale avec un maintien pour certaines associations.

Et j'entends bien le fait qu'il faille prendre en compte la situation budgétaire des associations, il y a donc des associations où l'on se rend compte qu'une subvention n'était pas forcément nécessaire, alors je suis d'accord, mais dans

ces cas là il faudrait que ça marche dans les deux sens ; aujourd'hui on a des subventions qui augmentent mais c'est pour des raisons exceptionnelles, tu as cité la Maison des Arbres et des Oiseaux (MAO), avec la subvention pour les 40 ans qui est sauf erreur la seule augmentation, en fait c'est une subvention exceptionnelle, aucune association pour des raisons qui soient liées à leur budget ne voient leur subvention générale qui augmente...

M. le Maire : Si, la MAO.

M. TREBULLE : C'est un exemple extrêmement intéressant puisque depuis plusieurs années ils présentaient très mal leur dossier de financement, ce n'est faire offense à personne que de le dire, et là ils sont arrivés avec un plan de plantations, des devis des piquets et autres pour rénover un certain nombre de choses dans l'Arboretum, indépendamment des festivités liées à l'anniversaire, et je ne propose pas de les suivre à hauteur de leur budget mais d'une manière significative par rapport à la proposition qui est faite.

Evidemment, je ne peux que m'inscrire tout à fait en faux devant la lecture un peu rapide que tu proposais du mouvement général qui n'est pas du tout un mouvement évidemment de proposer aux associations Verriéroises de diminuer leur activité, bien au contraire, qui n'est même pas non plus une proposition qu'elles diminuent leur budget mais qui est bien un constat du caractère inéluctable, discutable en opportunité de la diminution du montant global des subventions, et je crois que si symbole il y a, le symbole est relatif. Ce n'est pas symbolique de diminuer de 14 000 € sur un budget de 80 000 €. C'est quelque chose d'extrêmement important, il faut rapporter les choses à la valeur de référence, or là c'est bien ça, 14 000 sur 80 000, c'est un effort tout à fait important.

Maintenant, j'aurais peut-être dû le présenter mais je craignais de vous lasser, on essaye de développer d'autres éléments pour accompagner les associations, notamment dans le cadre des démarches d'accueil des propositions du Crédit Mutuel à destination du monde associatif, nous avons organisé des rencontres, des permanences du Crédit Mutuel vis-à-vis des associations, ce n'est pas du tout un partenariat exclusif avec le Crédit Mutuel, et nous accueillons bien volontiers la Société Générale, PNB Paribas, la HSBC et la Banque Postale, et on aura dans le cadre de ces partenariats une présentation des moyens offerts aux associations, il y aura au moins une soirée consacrée exclusivement à ça pour pouvoir obtenir des certifications qui leur permettront de recueillir des fonds du public en toute légalité, et donc de trouver des moyens alternatifs, de les accompagner vers cette autonomie là, ce qui me semble être un mouvement général.

M. le Maire : Merci, je pense que tout le monde a pu s'exprimer sur son point de vue concernant les subventions aux associations, je mets aux voix.

(Vote à main levée sur la liste des subventions : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions.)

20 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : Je le disais tout à l'heure : selon que vous serez puissant....

M. le Maire : C'était bien mais ce sont des fiches de synthèse !

(Rires)

M. TREBULLE : Mais le poème est beaucoup plus long que cela, j'ai déjà beaucoup synthétisé !

Le Trait d'Union est un excellent exemple puisque c'est en valeur absolue l'association qui, et c'est normal puisque c'est le principal poste des subventions, a la plus grosse diminution de sa subvention dans une limite qu'on a essayée la plus raisonnable possible, puisque la proposition de subvention que je vous présente est à hauteur de 250 000 €, ce qui manifeste tout de même une diminution par rapport à la subvention de l'an dernier de 280 000 €. Il s'avère que le Trait d'Union, en tout cas un certain nombre de sections du Trait d'Union, bénéficient de par une gestion tout à fait raisonnable et économe de substantielles réserves, qu'elle ne sera donc pas en difficultés, c'est tout à fait évident, ceci dit là il y a quelque chose de tout à fait important et donc à nouveau je vous redis que je présente cette proposition sans frémir mais que je ne le fais pas sans tristesse.

M. le Maire : Confirmerais-tu ce chiffre-là que l'ensemble des réserves cumulées du T.U. à l'heure actuelle approche le demi-million d'euros ?

M. TREBULLE : Je n'ai pas d'éléments pour pouvoir le confirmer, c'est quelque chose que j'ai pu entendre.

M. le Maire : Des questions ?

M. GRISSOLANGE : Ou bien je ne sais pas lire, ou bien je n'ai pas compris, ou bien ça ne va pas, car la subvention accordée en 2015 était de 280 000 € dont 5000 pour leurs 70 ans. Cette année, ils ont 71 ans, pas de fête particulière, donc ça devrait être moins ?

Mme FOUCAULT : On leur donne 250 000 €.

M. GRISSOLANGE : Ok, je ne sais pas compter ! (rires)

M. HULIN : Pour des raisons que certains peuvent comprendre, je ne vais pas rentrer plus dans le détail mais il y a quand même un chiffre qui a été avancé sur les réserves du Trait d'Union, je rappelle que le Trait d'Union paye des salaires conséquents, qu'il a pas mal de salariés, donc le fait qu'il y ait autant de réserves sert notamment à ça et aussi à des départs en retraite, etc, et donc ce chiffre ne me paraît pas justifier d'une baisse de subvention de quelconque façon.

M. le Maire : On peut parler des fonds de roulement des associations puisque c'est ça qu'on évoque, et on peut les positionner en fonction des nécessités de ces associations. C'est un débat qu'on a engagé avec l'équipe dirigeante.

M. TREBULLE : On peut rentrer un peu dans le détail sur ce point là, sous le contrôle de Didier MILLET qui interviendra tout à l'heure peut-être, deux chiffres pour bien percevoir l'ampleur de l'enjeu que je n'ai pas mentionné jusqu'à présent : la demande qui était une demande pas déraisonnable du tout que présentait le T.U. cette année n'était pas de 280 000 comme obtenu l'an dernier mais de 296 000, et encore une fois il réussissait à très bien justifier cette demande en croissance ; et si nous avons appliqué la grille d'une diminution de 15%, ce qui correspondait à peu près à ce que demandait la

note de cadrage que je citais tout à l'heure, nous serions arrivés à un peu moins de 238 000 €. Donc la diminution en question est très amortie et n'a pas vocation à se reproduire indéfiniment par ailleurs.

Il y a quelque chose qui aurait pu être mentionné aussi, c'est le fait que par rapport au T.U. il ya un enjeu absolument essentiel : c'est qu'il ne faut pas que ça se traduise par une élévation déraisonnable du montant des cotisations parce qu'effectivement, le T.U. a un certain nombre de charges fixes que l'on connaît très bien et qu'on a tout à fait la volonté d'accompagner.

C'est un chiffre qui peut être discuté mais qui nous est apparu le moins déraisonnable à la fois pour continuer à les soutenir et ne pas les placer en difficultés du tout, et en même temps pour appliquer cette rigueur. Et encore une fois, ce qui a été dit tout à l'heure à propos de 14 000 € pourrait être dit aujourd'hui à propos de 30 000 sur cette délibération-là mais ce n'est pas symbolique par rapport au montant qui leur est alloué.

M. MILLET : Je voulais simplement ajouter qu'il ya eu un gros travail d'audit interne côté T.U. pour essayer d'optimiser la structure du club omnisports, et en profiter pleinement, il y a eu un gros travail de leur part pour essayer d'optimiser certains postes, et on a eu plusieurs réunions de travail, on a vraiment essayé de trouver un accord qui correspondait à leur demande finale Et il y a eu un gros travail en amont de leur part aussi par rapport aux attentes initiales.

M. le Maire : Merci de cette précision. D'autres demandes de prise de parole ?

M. YAHIEL : Juste une explication de vote un peu anticipée quant à la règle de trois, j'ai regardé, les cinq subventions qui sont proposées et dont celle-ci est la première, à part le Centre communal d'action sociale qui ne relève pas exactement de la même analyse, comme on a peu de détails parce que soit les détails n'ont pas été donnés dans des commission qui ne se réunissent pas, soit ils ont été donnés ailleurs, ce que je remarque quand même, c'est que la baisse des subventions est totalement erratique dans ces résultats, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne repose pas sur des critères objectifs, mais nous ne les connaissons pas.

Les cinq premières subventions sont les suivantes, respectivement moins 10%, c'est celle dont nous discutons à l'instant si j'enlève les éléments exceptionnels, puis moins 25% ; puis moins 50% ; puis moins 13% ; puis rien du tout, c'est-à-dire à l'égalité.

Donc je veux bien qu'il y ait des règles ou des lignes directrices qui aient été données pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais soit on a un objectif qui peut se défendre, qui est de dire par exemple qu'on se met à l'échelle de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et donc on dit moins X%, soit on l'applique sur des morceaux du budget puisque les assiettes ne sont pas les mêmes, il y a des grosses subventions qui sont un peu réduites mais il faut un rationnel, où est le rationnel ? C'est la question qui vaut pour le premier dossier que je ne répèterai pas pour les suivants.

M. le Maire : En l'occurrence, je veux bien qu'on constate nos différends, qu'on ne soit pas d'accord sur la politique que nous conduisons dans la majorité, mais accuser l'exécutif de ne pas réunir les commissions, c'est quoi

cette histoire ? Vous voulez qu'on prenne la liste de vos présences aux commissions que nous convoquons et qu'on les diffuse ? Alors tu retires ce que tu as dit et on en reste à un débat serein, parce que là c'est une attaque qui n'a aucun fondement, comme si on avait créé des commissions qui ne se réunissaient pas. Je ne peux pas le laisser passer.

Juste une remarque par rapport à la logique qui préside au cheminement de ta pensée : je rebondis sur ce que disait Baptiste tout à l'heure, c'est ce que nous avons appliqué, en fonction de chacune des associations, on a eu des discussions et un regard particulier pour chacune d'entre elles en fonction de l'activité qu'elles avaient, du nombre d'adhérents qu'elles accueillait, et des besoins qui étaient exprimés après écoute des deux parties. Donc oui, on a pu appliquer cela mais pas de façon générale comme on l'avait fait pour les tarifs, mais pour les associations nous nous sommes livrés à ce travail et on n'a pas appliqué de pourcentage pour chacune d'entre elles.

M. TREBULLE : En réalité j'adhère sur la remarque de la commission des finances qui a vu tous les dossiers mais je continue sur ma réponse sur la règle de trois et je l'ai demandé à l'ensemble des distingués membres du conseil de me reconnaître le mérite de la cohérence parce qu'en réalité, la raison pour laquelle je n'applique pas de règle de droit est la même que celle qui me faisait être opposé aux PV automatiques, aux radars et au remplacement de la logique humaine par une logique arithmétique, fût-elle une règle de trois. Parce qu'en réalité aucune de ces situations n'a rien à voir, le T.U. n'est pas comparable à l'Office de Tourisme qui n'est pas comparable à l'Amicale du Personnel, qui n'est pas comparable à l'Association des Familles. Les demandes qui m'ont été présentées étaient des demandes différentes, les situations de ces associations sont évidemment différentes et précisément confrontées à un impératif global auquel j'accepte de me soumettre, qui est celui de cette diminution budgétaire. Et je ne l'ai peut-être pas suffisamment dit tout à l'heure, toutes les associations, quand on les a reçues et qu'on leur a dit : on a une mauvaise nouvelle, on ne va pas commencer par se mentir et faire risette, la nouvelle c'est que la ligne budgétaire est une diminution des subventions, toutes, il n'y en a pas une, et je prends à témoin tous les collègues qui ont participé aux rencontres avec moi, quitte à me démentir, toutes ont dit : oui, on le sait et c'est partout pareil, dans toutes les communes c'est pareil, et ce que vous nous annoncez est plutôt moins pire qu'ailleurs.

Donc il y a vraiment quelque chose de l'ordre d'une discussion globale. Ici, effectivement, c'est 10% et pas 15, on verra l'Association des Familles avant une diminution des subventions mais ça a été évoqué tout à l'heure encore, qui n'est pas de notre fait mais qui émane de l'association elle-même pour des raisons qui s'expriment très bien, autant l'Amicale du Personnel aura une diminution beaucoup plus importante pour des raisons sur lesquelles je m'expliquerai au moment de la présentation de ce dossier, donc oui, c'est tout à fait exact, autant il n'y a pas de règle de trois, la seule règle qui a été développée était une règle qu'on a voulu être une règle de discussion et d'humanité et de réponse adaptée dans une ligne globale de diminution budgétaire.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Sur les commissions, ce n'était pas du tout une remarque d'ordre général mais c'était parce que l'on parle du TUVB et du coup je parle vraiment de la commission sports. Donc sauf erreur, depuis avril, depuis les élections municipales, il n'y a eu aucune commission Sports.

M. FOURNIER : Même remarque que pour la délibération précédente, peut-être pas de règle de trois mais enfin augmentation des tarifs, augmentation des impôts locaux, diminution des subventions, sur des sommes qui ne sont pas si importantes que cela au regard du budget Verriérois ; et là où je suis en ce moment, je sais qu'il y a des communes qui souffrent, pour lesquelles la situation est difficile, Verrières n'en fait pas partie.

(Réactions sur les bancs de la majorité)

M. le Maire : Je mets aux voix cette subvention du Trait d'Union de Verrières.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions.)

21 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : Association que je n'ai pas besoin de présenter ici mais dont on peut au passage saluer la qualité et la continuité du service rendu aux Verriérois, cette Association des Familles a traditionnellement bénéficié d'une subvention de 14 000 € destinée essentiellement à couvrir les frais de personnels. Il s'avère que les frais en question ont diminué pour des raisons tout à fait simples de changements de personnes et de diminution de sa rémunération, et le président de l'Association des Familles, bien conscient de cette évolution budgétaire et des contraintes, a lui-même présenté une demande de subvention qui répond à une finalité, qui est une finalité sur laquelle il y a toujours eu un consensus entre la commune et l'association des Familles d'une diminution de la subvention, ce qui me paraît extrêmement remarquable et particulièrement digne d'être salué et loué parce que c'est exactement sur ce type de relations partenariales équilibrées qu'on peut concevoir un partenariat très sain et très vertueux. Et je peux déjà m'engager presque au nom du Maire, mais je ne m'y avancerais quand même pas, à soutenir d'éventuelles demandes d'augmentations qu'ils viendraient à nous présenter pour le même type de raisons, parce qu'avec des partenaires tels que ceux-ci, on n'a aucune raison d'avoir la moindre réticence, j'espère que sur cette demande là on aura l'unanimité.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais faire une remarque : c'est un peu une distribution de bons points, il y a ceux qui présentent un super beau dossier en disant comment ils vont dépenser, ceux-là auront tout ce qu'ils demandent, j'ironise un peu mais enfin c'est un coup de chance, il se trouve qu'ils ont besoin de moins, on leur donne moins et tout le monde est content, mais il se pourrait très bien que l'année prochaine, ils aient besoin de plus.

M. TREBULLE : Je l'ai dit.

M. GRISSOLANGE : Tu l'as dit, je vais voter pour, pour cette raison.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel communal au titre de l'année 2016

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : Nous avons là une demande un peu particulière et qui mérite qu'on s'y arrête quelque instant : l'Amicale du Personnel est une association de loi 1901 comme les autres, qui présente une demande de subvention, et qui répond à une vocation tout à fait particulière qui est celle précisément de développer des liens, de maintenir et de pérenniser les liens entre les Amicalistes qui sont composés des membres présents et passés du personnel de l'année.

Là, pour le coup - et la règle de trois n'a pas été appliquée - la diminution proposée est tout à fait drastique puisqu'elle est de 50%, passée de 20 000 à 10 000 €, et j'ajouterai que si l'on se place dans le long terme elle est encore plus drastique puisque l'Amicale du Personnel avait déjà fait l'objet d'une diminution de subvention l'an dernier et de manière assumée, délibérée dans cette enceinte.

Pourquoi présenter une proposition de subvention aussi faible par rapport au montant demandé ? En vérité, cela procède d'une proposition d'évolution du regard sur le rôle de l'Amicale du Personnel et de ses missions. La question pourrait être résumée autour de l'enjeu de la solidarité et des liens qu'il s'agit de développer, et sans vouloir être polémique en aucun cas sur la nécessité de l'exotisme pour développer ces liens et en assurer la pérennité.

L'Amicale du Personnel avait depuis plusieurs années et d'une manière tout à fait légitime considéré que finalement, pour remplir son rôle, il était tout à fait bien de pouvoir offrir une participation très substantielle à un certain nombre d'Amicalistes mais sans doute assez réduit désireux de partir dans les pays lointains en vacances, ce qui est un désir tout à fait compréhensible pour beaucoup mais qui ne rentre pas nécessairement dans la vocation de ce type d'association.

Et la demande de diminution est une diminution importante, certes, mais qui est une invitation aux membres de l'Amicale du Personnel à repenser peut-être certaines de leurs activités autour précisément de la solidarité entre les membres du personnel présents et passés, qui ne sont plus nécessairement Verriérois, et peut-être d'essayer de développer des liens d'amitié qui sont tout à fait louables entre ces personnes qui se sont beaucoup dévouées et qui pour beaucoup se dévouent encore à la commune de Verrières, mais dans un cadre géographique peut-être moins exotique et plus en adéquation avec les périodes de rigueur budgétaire.

M. le Maire : Vous l'aurez bien compris, une association financée quasiment à 100% par le budget communal, qui permet à des anciens collaborateurs de la commune qui ne l'habitent pas et qui ne travaillent plus de partir ensemble vers des destinations très exotiques n'est pas forcément la meilleure façon de dépenser l'argent public de la commune.

Donc on a engagé une discussion tout à fait transparente et claire avec eux, en disant que ce n'était pas forcément ce à quoi nous estimions que l'argent des contribuables de Verrières devait être dépensé.

Des questions ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Elle réunit combien de personnes, l'Amicale ?

M. TREBULLE : L'Amicale du Personnel a 106 adhérents en 2015, elle en avait 131 en 2014 dont 45 Verriérois.

M. le Maire : Et combien d'effectifs en postes ici à la commune ?

M. GRISSOLANGE : Si quelqu'un travaille à Verrières, même s'il n'y habite pas, il est compté comme Verriérois ?

M. TREBULLE : Oui mais celui qui n'y travaille plus...

M. le Maire : Je n'ai aucun problème avec les employés municipaux qui participent à l'association de l'Amicale, ce qui me pose plus problème, ce sont ceux qui ne travaillent plus à la commune de Verrières, qui n'habitent pas la commune de Verrières, et qui sont probablement pas loin d'être les plus nombreux dans l'Amicale, ils s'organisent pour partir entre eux avec le budget de la Ville.

M. TREBULLE : Je n'ai pas le nombre de personnes qui étaient envisagées pour le projet de voyage de cette année.

M. GRISSOLANGE : Et combien y a-t-il d'employés à la ville de Verrières ?

M. le Maire : On fait 520 fiches de paye. Il y a 330 ETP. Mais toute personne titulaire d'une fiche de paye peut s'inscrire à l'Amicale et bénéficier de l'ensemble de ses prestations.

Et le voyage, on me dit que c'est 30 personnes.

M. TREBULLE : Le projet était : « Nous aimerions organiser un grand voyage avec destination lointaine. » C'est le principal poste de la demande.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 29 voix pour et 4 voix contre.)

23 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2016

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : Cette présentation de la demande de subvention à l'Office de Tourisme me permettra en guise de digression introductive de souligner le rôle évidemment de l'Office de Tourisme dans l'animation notamment de la vie Verriéroise et de souligner, mais il en sera à nouveau question, le grand succès du tout récent marché de Noël qui a par ailleurs manifesté à quel point les Verriérois pouvaient s'approprier le réaménagement du centre ville et manifester ainsi leur adhésion à une réalisation toute récente.

Ceci étant dit, la proposition de subvention peut être lue de plusieurs manières et là encore je vais revendiquer le fait que je n'applique pas la règle de trois dans la proposition demandée puisque dans un regard un peu superficiel, on verrait une diminution de la subvention octroyée puisqu'elle était en 2015 de 17 000 euros et que la proposition que je vous présente est d'un montant de 14 500 euros.

Cependant, le montant de la subvention de l'an dernier, vous vous en souviendrez certainement puisque cela avait été délibéré, correspondait à une augmentation par rapport à l'année précédente pour notamment accompagner la nouvelle équipe de l'Office de tourisme qui s'était lancée dans un certain nombre d'initiatives et de travaux, notamment d'embellissement et de réaménagement du local de l'Office de Tourisme que chacun peut connaître, et, s'il ne le connaît pas, est invité à fréquenter.

Et si l'on se réfère précisément non pas à la dernière mais à l'antépénultième année, alors on constatera que la proposition est une proposition non pas de diminution mais d'augmentation puisqu'alors on passe de 14 000 à 14 500, ce qui nous fait une tangente de diminution certes à terme immédiat de N moins 1, mais qui finalement globalement est une mesure de même accompagnement.

Il faut savoir que dans la justification de ce montant il y a le fait que globalement, la commune essaie d'accompagner l'Office de Tourisme dans le financement de cette réalisation dont on a à nouveau vu tout le succès, qui repose évidemment sur l'investissement tout à fait remarquable des bénévoles et sur l'investissement des services de la ville dans ces manifestations que sont les marchés. Or, un marché est accompagné globalement à hauteur d'à peu près 7 000 €, ce qui explique le chiffre préexistant de 4 000 €, deux marchés à 7 000 €, même moi je sais maîtriser même si je ne maîtrise pas la règle de trois, cela aboutit à cette proposition tendancielle plutôt au statuquo, et à nouveau il faut observer que ça ne correspond pas à la demande qui a été présentée puisque l'Office de Tourisme, et c'est bien légitime et on aurait aimé pouvoir les accompagner aussi pour saluer ce très beau dynamisme dans une conjoncture assez difficile, L'Office de Tourisme a fait une demande plutôt en terme d'augmentation puisqu'ils auraient aimé obtenir non pas 17 000 mais 20 000 € et que finalement le mouvement se brouille un peu puisque si l'on compare avec les 14 500 € demandés, la diminution est tout à fait importante ; mais nous nous trouvons confrontés aux règles budgétaires qui sont celles que nous avons exposées tout à l'heure.

M. le Maire : Des remarques sur l'Office de Tourisme ? (*Non*)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions.)

24 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2016

(Rapporteur : Mme LEGOFF)

(Lecture du rapport de présentation)

Le groupe scolaire Sophie Barat sollicite une aide financière de fonctionnement dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement pour les effectifs d'élèves primaires résidant sur la commune de Verrières-le-Buisson.

Sa demande est fondée sur la loi du 21 décembre 1959, concernant le forfait d'externat versé par les communes aux établissements d'enseignement privé et sur la loi du 13 août 2004 qui reconnaît la parité du forfait communal public/privé.

Afin de répondre à la demande de contribution « forfait d'externat » et par respect des modalités de mise en œuvre des dispositions légales concernant la participation des communes au fonctionnement des écoles sous contrat situées hors de leur commune, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention forfaitaire de 23 000 €.

Pour rappel, la subvention accordée en 2015 s'élevait à 26 600 €.

La commission Finances, réunie le 2 décembre 2015, a émis un avis favorable.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est une subvention qui est demandée chaque année, j'aurais d'abord des remarques sur le texte, l'année dernière je n'avais pas pris le temps de regarder de manière précise la loi, en fait la loi Debré est celle du 31 décembre 59, ce n'est pas le 21 comme c'est marqué mais c'est un détail, elle portait sur les établissements privés. Là, vous parlez d'un forfait communal public-privé, c'est la loi du 28 octobre 2009. Ensuite la loi du 13 août 2004 a donné délégation de compétences, ça n'a rien à voir. Et il y a une dernière circulaire de 2012 qui précise les choses.

Alors il y a quelque chose qui me gêne dans la façon de présenter, et j'avais d'ailleurs posé la question l'année dernière et vous m'aviez dit que ce n'était pas obligatoire, certes, mais une partie d'article de loi a été réécrite, on a l'impression qu'on est dans un système obligatoire de versement, ce qui n'est pas le cas. C'est un établissement privé, qui ne se situe pas sur la commune de Verrières, qui est sur la commune de Châtenay-Malabry, il est donc hors commune, il ne rentre pas dans l'obligation de participation.

Donc votre troisième paragraphe est inexact. D'autant que Verrières a tout à fait la capacité d'accueil nécessaire.

Deuxième remarque : puisqu'on parle des intercommunalités, on en a parlé, même si on change, comme Verrières appartient de façon obligatoire à un EPCI, en l'occurrence depuis dix ans, avec Châtenay-Malabry d'ailleurs, c'est une possibilité de demander à l'EPCI qu'on soit payé... c'est écrit comme ça, mais comme ce n'est pas obligatoire, l'EPCI n'a pas non plus d'obligation à faire.

C'est une subvention conséquente, même s'il y a une petite baisse, je pense que ce serait plus clair que ce soit rédigé ainsi. Moi, je voterai contre, l'année dernière je crois que je m'étais abstenue, je vais voter contre car c'est plus clair dans ma tête, d'autant plus clair que ce serait vraiment bien que pour le 110^{ème} anniversaire de la loi de séparation de l'Etat et de l'Eglise, ce soit appliqué différemment.

J'en viens à ma question : l'année dernière, vous nous aviez donné le chiffre de 80 élèves à l'école primaire, je voudrais savoir si c'est toujours le même nombre à peu près.

Mme LEGOFF : Oui. Ce sont uniquement les enfants d'élémentaire.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Et deuxièmement, je suppose que ça a été fait, est-ce que ce forfait n'est pas déjà payé par la ville de Châtenay-Malabry,

ce qui en l'occurrence ferait doublon ? Je suppose que ça a été discuté entre les deux villes.

Mme LEGOFF : Châtenay a l'obligation, puisque l'école est sur leur commune, comme nous, nous avons obligation pour Notre Dame de l'Assomption et l'école Steiner de verser un prix forfaitaire, et ce n'est pas une subvention, c'est une obligation, c'est pour cela qu'on ne la passe pas en subvention. Alors que pour Châtenay-Malabry, Sophie Barat, nous avons toujours pris la décision et toujours fait en sorte de verser une subvention à cette école pour les aider puisque 80 voire 90 enfants Verriérois sont dans cette école, nous avons toujours soutenu cette école.

Et cela ne rentre pas dans la loi Debré. C'est une décision municipale. C'est notre choix.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est exactement ce que je dis. J'ai parfaitement compris que c'était votre choix, depuis trois ans on le dit, c'est un choix idéologique. Mais dans ce cas là, je trouve un peu maladroit de remettre l'article de loi qui sous-entend une obligation qui n'est pas.

Mme LEGOFF : Nous avons des demandes chaque année d'enfants qui sont à Boulogne, à St-Cloud, dans les écoles privées, et ces écoles nous demandent une participation en se basant sur ce texte là puisque ce n'est pas une obligation mais une incitation.

Mais c'est un choix, il y a des enfants qui sont dans des écoles privées hors département, nous avons la même demande mais nous y répondons par la négative.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : En tout cas ce n'est pas obligatoire.

Mme LEGOFF : Non et nous l'avons toujours dit.

M. le Maire : Nous avons toujours dit ainsi.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre).

25 - Attribution d'une subvention à VITACITE, la Mission Locale, au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : Mme CHATEAU-GILLE)

(Lecture du rapport de présentation)

Vitacité, la mission locale demande une participation de 13 858 € à la Ville de Verrières-le-Buisson, dans le cadre des prestations proposées au public des différentes villes, par la mise en place d'aide à l'emploi, à l'insertion et à la formation, en favorisant le rapprochement de jeunes et de l'entreprise, en facilitant l'accès des jeunes à l'emploi, la formation, la santé, le logement, la culture et les sports, en affirmant une démarche globale et citoyenne.

Afin de permettre à Vitacité, la mission locale, de poursuivre la continuité de ses prestations et la réalisation de nouveaux axes prioritaires, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de 13 858 €, montant égal à la subvention versée depuis 3 ans.

La commission Finances, réunie le 2 décembre 2015, a émis un avis favorable.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

POLE SOLIDARITES

26 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2016

(Rapporteur : Mme ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation)

Actuellement en phase d'élaboration du budget du CCAS, les services sociaux ont fait part d'un besoin de subvention de 322 500 € pour équilibrer ledit budget.

Pour rappel, la subvention versée au titre de l'exercice 2015 s'élevait à 352 500 €.

La diminution se justifie par la fermeture d'un poste d'agent administratif sur le budget CCAS mais transféré sur le budget ville.

A noter que cette subvention, qui participe à l'équilibre du budget du CCAS, sera débattue, comme l'an dernier par le Conseil d'administration du CCAS lors des séances consacrées au DOB et au BP 2016.

La commission des finances en date du 2 décembre 2015 a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. GRISSOLANGE : Peux-tu réexpliquer la question du poste administratif qui change de budget ?

Mme ROQUAIN : Il y avait un poste qui était au CCAS, une coordinatrice du service d'Aides à Domicile qui était en poste CCAS, elle est partie, la ville nous a fourni un agent administratif Ville. Donc maintenant ce poste est payé par la ville et plus par le CCAS. C'est ce qui explique la diminution des 30 000 €. C'est le salaire.

M. le Maire : En fait la contribution de la ville au CCAS est à l'identique.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

27 - Suppression de la prestation « table d'hôte »

(Rapporteur : Mme ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation)

Ouverte depuis 1998, la table d'hôte a pour vocation d'accueillir les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ou chômeurs de longue durée qui ont fait l'objet d'une évaluation par un travailleur social.

S'ils sont admis, les bénéficiaires peuvent être accueillis du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30.

En 2007, les personnes accueillies ponctuellement étaient au nombre maximum de 2 personnes par jour.

En 2008, une seule personne a demandé à bénéficier, de façon ponctuelle, de la table d'hôte mais ne s'y est jamais présentée.

Faute de bénéficiaires, le dispositif n'a pas été utilisé depuis cette date.

Parallèlement, le logement utilisé pour ce dispositif a servi à plusieurs reprises pour répondre à des situations d'hébergement d'urgence (femme battue avec ou sans enfant, famille en rupture d'hébergement).

Les membres de la commission sociale, réunis le 16 novembre 2015, ont émis un avis favorable à la suppression du dispositif « table d'hôte » afin de pouvoir disposer du logement pour les situations d'hébergement d'urgence.

Mme ROQUAIN : Ce sont souvent des femmes et la dernière fois ça s'était mal passé, la personne féminine a été agressée, il faudrait donc mettre deux personnes sur place pour bloquer un logement qui depuis 2008 n'a aucune demande. Mais si une personne se présente au CCAS, elle sera toujours accueillie, on lui fournira toujours à déjeuner, on lui permettra d'aller se doucher, on lui servira toujours quelque chose.

Donc on souhaite récupérer ce logement de façon pérenne pour pouvoir avoir une solution d'urgence quand on en aura besoin.

M. le Maire : Un service public qui ne sert pas doit évoluer.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est bien que vous ayez utilisé cet hébergement de façon différente, ma question porte plutôt sur l'hébergement de la famille de réfugiés.

M. le Maire : Nous attendons de la part de Monsieur le Préfet à l'Egalité des Chances qu'il nous indique quel type de famille pourrait être accueillie à Verrières-le-Buisson, pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles, de notre côté nous avons rempli tous les documents nécessaires à leur accueil et donc nous restons dans l'attente. Il est difficile de pouvoir se projeter parce que si c'est un jeune couple ou un vieux couple, ce sera très différent que si c'est une famille avec quatre enfants, et donc le dimensionnement même du logement devra évoluer en fonction de la composition familiale.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est étonnant, ce délai long ! Il doit y avoir beaucoup de demandes, quand on a déposé le dossier, on ne nous a rien dit : deux mois, six mois, un an ?

M. le Maire : Non, on nous a dit que ça valait pendant trois ans. Cela dépend des flux migratoires et de la capacité de l'Etat à les dispatcher.

Et j'imagine que dans les considérations, la proximité de personnes de même nationalité dans une aire de répartition un peu lointaine doit compter. Mettre des familles ici isolées de toutes leurs racines, ça doit être un peu compliqué.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

28 - Modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne (GIPFSL)

(Rapporteur : Mme ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation)

La ville de Verrières-le-Buisson est membre du Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le logement de l'Essonne (GIP FSL 91).

A ce titre, il convient, conformément à l'article 3-III du décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, de se prononcer sur la prorogation du groupement dont le terme est fixé au 31 décembre 2015.

Le paragraphe 2 de la convention constitutive - statuts du GIP FSL 91 - sera remplacé par :

« La durée du groupement est prorogée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Son terme est fixé au **31 décembre 2018** ».

La commission sociale en date du 16 novembre 2015 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Mme ROQUAIN : Cela nous permet, quand on a des impayés de loyer, d'avoir des aides au niveau de ce Groupement, de même pour les équipements, quelqu'un qui rentre dans un logement, ça lui permet d'avoir de l'aide pour s'équiper, de même quand il y a des problèmes d'énergie, on fait appel à eux, c'est important de rester membre de ce Groupement pour aider nos concitoyens.

(Votre à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

M. le Maire : Ce conseil, comme vous l'avez remarqué, n'est pas complet par rapport à l'accoutumée, je n'ai volontairement pas donné lecture des manifestations passées et des manifestations à venir, sauf à ce qu'il y ait des trépignements dans la salle pour que je vous les communique, je vous propose de les mettre au compte rendu de notre conseil quand nous aurons à l'approuver pour que ça fasse un ensemble, si ça convient à tout le monde.

MESSAGE

- Michael BERENS, Maire d'Hövelhof, et le Conseil municipal ont observé une minute de silence en mémoire des victimes des actes terroristes du vendredi 13 novembre 2015 à Paris et ont souhaité transmettre un message de soutien et d'amitié

NAISSANCES

- d'Elissa-Jade, fille de Kenza LEGHALI du service Jeunes

MARIAGES

- de Brenda SAMAYOA, animatrice au service Jeunes et de Frédéric CHAREYRE

DECES

- de Monsieur Emile EVENO, Ancien Conseiller municipal
- de Monsieur François MARANDIN, Comité artistique de l'Orangerie
- de Monsieur PEUVRET, Président du Lion's Club
- du papa de Fadilha BENMIROUH, (Responsable du Point Information Jeunesse)
- de Mademoiselle Agathe LAURENT, fille de Philippe LAURENT, Maire de Sceaux

REMERCIEMENTS

- Les membres du bureau du comité de Verrières-le-Buisson remercient la Municipalité, les personnels des services techniques, du service communication, la Paroisse ainsi que les bénévoles pour leur participation à la réalisation de la braderie de novembre dernier au Centre Saint-André
- La paroisse Notre Dame de l'Assomption et les personnes qui ont participé à la mise en place de la « vente d'Automne » remercient la Municipalité et les personnels des services techniques pour la mise à disposition de matériel et véhicule
- Denis FAUVEL pour l'article du Mensuel consacré aux Parcs de Verrières et la chance de pouvoir vivre dans une ville où le tout béton n'est pas la priorité
- Hélène DUBOIS pour la chaleureuse prestation du Maire et des adjoints lors de la remise des médailles du travail à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2015
- Élisabeth HESS pour le livre « L'Herbier Vilmorin » offert aux membres du jury du Prix Vedrarias
- Mme Fatou PLAT pour la bienveillante amitié témoignée après la disparition de M. Michel PLAT
- Monsieur Olivier SOARES, de la société LEE BARNEY et Madame Nathalie BOFFIN, caviste, tous deux commerçants passage du village, pour l'installation de guirlandes électriques
- Pour le coffret destiné aux personnes âgées bénéficiant d'un ou plusieurs services du CCAS :
 - * M. et Mme PETTINOTTI
 - * M. et Mme TAUVEL
 - * Mme Simone DANIEL
 - * Mme BECHARD
 - * Mme BRIARD
 - * Mme Noëlle CHESNEAUX

- * Mme Simone NOUTRE
- * M. et Mme DUGUE
- * Mme YRIBARREN
- * M. DUPARCQ
- * M. Pierre MARTY
- * Mme Christiane JOLY

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mardi 3 novembre

- Conférence L'histoire de la betterave sucrière, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Maison Vaillant

Mercredi 4 novembre

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

Jeudi 5 novembre

- Sortie nature du CCAS, découverte du parc de la Maison Vaillant suivie d'un goûter

Du 6 au 30 novembre

- Exposition d'arts visuels : Mémoire de l'océan, dans le cadre de la Biennale La science de l'art, Orangerie-Espace Tourlière

Du 6 au 8 novembre

- Braderie d'automne du Secours Populaire, centre Saint-André

Vendredi 6 novembre

- Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux : Teen Spirit, les ados à Hollywood de C. Cohen et A. Coursat (2009)
- Journées pédagogiques de la Petite Enfance, Moulin de Grais

Samedi 7 novembre

- Honorariats des Maires adjoints, Villa Sainte-Christine

Lundi 9 novembre

- Conférence Connaissance du Monde : La Chine, centre Saint-André

Du 10 au 22 novembre

- Festival du cinéma Européen en Essonne, Cinessonne

Mercredi 11 novembre

- Cérémonie commémorative de l'Armistice 1918, Place Charles de Gaulle

Vendredi 13 novembre

- Remise officielle des poules, Moulin de Grais

- Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux : Chante ton bac d'abord de David André

Samedi 14 novembre

Petit déjeuner du Maire, Villa Sainte-Christine

Lundi 16 novembre

- Conférence Université du Temps Libre : Doit-on craindre une guerre galactique ?, centre Saint-André

Mardi 17 novembre

- Conférence Café des sciences par Jean-Marc Chomaz, dans le cadre de la Biennale La science de l'art, Maison Vaillant

Vendredi 20 novembre

- Sortie du CCAS au château de Fontainebleau
- Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux : Les rêves dansants - Sur les pas de Pina Bausch d'A. Linsel et R. Hoffmann

Du 20 novembre au 4 décembre

- Exposition Les Vilmorin à Massy, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Hôtel de Ville

Du 20 au 22 novembre

- Vente d'automne de la Paroisse, centre Saint-André

Samedi 21 novembre

- Contes celtes par P. Caudal, Moulin de Grais

Lundi 23 novembre

- Conférence Université du Temps Libre : Pékin, la cité interdite, centre Saint-André

Mercredi 25 novembre

- Atelier jeux de société, CCAS, Villa Sainte-Christine
- Atelier arts plastiques, CCAS, Villa Sainte-Christine
- Spectacle Jeune Public : Je Nais Papier, Moulin de Grais
- Atelier Mashup « Mixage fou », dans le cadre du Mois du Film documentaire à la médiathèque André Malraux

Jeudi 26 novembre

- Rencontre avec Anaïs Tondeur, plasticienne, dans le cadre de la Biennale La science de l'art, Maison Vaillant

Vendredi 27 novembre

- Rencontre avec un auteur : Gaëlle Josse, médiathèque André Malraux

Samedi 28 novembre

- Les Mirettes à fête, médiathèque André Malraux
- Festival Temp'ô de Bièvre, Moulin de Grais

Dimanche 29 novembre

- Cross du TU, Parc de la Noisette
- Concert Au Grais des musiques : Musique savante, musique populaire, Moulin de Grais

Lundi 30 novembre

- Conférence Université du Temps Libre : La vie d'un Egyptien de l'Antiquité, centre Saint-André

Mercredi 2 décembre

- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Jeudi 3 décembre

- Thé dansant du CCAS, centre Saint-André

Vendredi 4 décembre

- Sortie du CCAS au Musée Paul Belmondo

Du 4 au 21 décembre

- Exposition d'arts visuels Graine de vie, petits fruits et gros légumes, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Orangerie-Espace Tourlière

Samedi 5 et dimanche 6 décembre

- Marché de Noël, Fête du Pain et Téléthon, centre vile
- Présentation officielle du livre sur l'herbier Vilmorin, dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin, Orangerie-Espace Tourlière
- Remise du Prix Vedrarias Littéraire, Moulin de Grais
- Théâtre : Dieu qu'ils étaient lourds, Moulin de Grais

Dimanche 6 décembre

- Elections régionales, premier tour

Lundi 7 décembre

- Conférence Université du Temps Libre, centre Saint-André

Mercredi 9 décembre

- Spectacle Jeune Public : Je Vois, Moulin de Grais
- Repas à thème du CCAS : repas portugais, Villa Sainte-Christine

Vendredi 11 décembre

- Soirée initiative jeunes, Espace Jeunes

Dimanche 13 décembre

- Elections régionales, deuxième tour

Lundi 14 décembre

- Conférence université du temps libre, Centre André Malraux
- Conseil municipal

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mercredi 16 décembre**

- Spectacle intégration CCAS / ADL, Espace Jean Mermoz
- Atelier d'arts plastiques, Maison Vaillant
- Les raconteries, conte : Biviou raconte par S. MOMBO, Médiathèque – Centre André Malraux
- Comédie musicale Magic Métropolitain du CCAS, Espace Jean Mermoz

Jeudi 17 décembre

- Sortie nature décoration de fêtes CCAS, Arboretum municipal
- Jam Session, Espaces Jeunes
- Vin d'honneur de clôture de Vilmorin – pour les agents de la ville, Villa Ste Christine

Samedi 19 décembre

- Vin d'honneur de clôture de Vilmorin – participants, Villa Ste Christine
- Les mirettes à la fête, Médiathèque - Centre André Malraux

Lundi 4 janvier

- Conférence Université du Temps Libre : Berlioz, musicien spectaculaire et révolutionnaire, Espace Saint André

Mardi 5 janvier

- Vœux généraux de Monsieur le Maire, Espace Jean Mermoz

Mercredi 6 janvier

- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Jeudi 7 janvier

- Vœux au personnel de Monsieur le Maire, Espace Jean Mermoz

Samedi 9 janvier

- Vin chaud du Nouvel An, Place Charles de Gaulle

Dimanche 10 janvier

- Concert au Grais des musiques : Saxophone inattendu, Moulin de Grais

A partir du 15 janvier

- Exposition La vie en Rose, Orangerie - Espace Tourlière

Dimanche 17 janvier

- Galettes des Rois CCAS

Lundi 18 janvier

- Conférence Université du temps Libre, Espace Saint André

Mercredi 20 janvier

- Conte à la Médiathèque, Malraux

Dimanche 24 janvier

- Lecture Brunch : le bug en littérature, Moulin de Grais

Lundi 25 janvier

- Conseil municipal

Je vous donne les prochaines dates du conseil municipal pour le début 2016, tout cela peut évoluer en fonction de l'actualité : lundi 25 janvier, lundi 7 mars, lundi 11 avril, lundi 23 mai, lundi 27 juin.

- Décisions prises pendant l'intersession.

- N°165 Convention entre la ville et UNA ESSONNE pour une formation les 3, 16 et 26 novembre 2015 pour un montant de 390 € TTC,
- N°166 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur MANDON, musicien, pour une prestation de jam session le jeudi 18 février 2016 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°167 Contrat de prestation entre la ville et Monsieur MARTINEAU pour une prestation jam session le jeudi 26 mai 2016 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150 €,
- N°168 Contrat de prestation entre la ville et TOF THEATRE ASBL pour un spectacle « Dans l'atelier » suivi d'un atelier « Frigolite » le mercredi 23 mars 2016 à 10h et 15h au Moulin de Grais pour un montant de 2 481 € TTC,
- N°169 Contrat de prestation entre la ville et l'association « L'oiseau fait son nid » pour un atelier Feldenkrais dans le cadre des actions culturelles autour de la biennale sur la Mémoire à la Maison Vaillant le samedi 7 novembre 2015 de 9h30 à 11h30 pour un montant de 200 € TTC,
- N°170 Convention entre la ville et l'association de la Paroisse pour la mise à disposition d'un véhicule municipal pour la vente d'automne de la Paroisse,
- N°171 Marché public relatif à la dératisation et à la désinfection des bâtiments communaux avec la société TRULY NOLLEN pour un montant maximum annuel 2 534,40 € TTC, reconductible deux fois de façon expresse pour la même durée à compter du 1^{er} novembre 2015,

- N°172 Acceptation du don de l'ouvrage « Les meilleurs blés » de la société Grands Moulins de Paris pour l'Herbier Vilmorin,
- N°173 Prêt, à titre gracieux, de 12 objets appartenant à l'Herbier de Vilmorin à destination de la Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) du 24 novembre au 11 décembre 2015,
- N°174 Convention, à titre gracieux, entre la ville et l'association du club ABC pour un prêt de matériel électoral,
- N°175 Convention de prêt entre la ville et l'association des artistes de Verrières de la salle Babillard au Moulin de Grais pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°176 Contrat de partenariat, à titre gracieux, avec un collectif d'artistes plasticiens pour leur participation à l'exposition « Graine de vie » à l'Orangerie Espace Tourlière du 4 au 20 décembre 2015, les mercredis et vendredis de 15h à 18h, les samedis et dimanches de 15h à 19h
- N°177 Contrat de partenariat entre la commune et la Communauté d'agglomération du Val d'Orge pour le spectacle « Madison » dans le cadre de la saison Dedans Dehors 2015-2016 du théâtre de Brétigny pour un montant de 3 000 € TTC,
- N°178 Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé 75 rue d'Estienne d'Orves pour un loyer mensuel de 623 €,
- N°179 Convention d'occupation précaire d'un logement communal situé au 75 rue d'Estienne d'Orves pour un loyer mensuel 772 €,
- N°180 Contrat de partenariat, à titre gracieux, avec un collectif d'artistes pour une exposition « La vie en rose » du 15 janvier au 7 février 2016 à l'Orangerie-Espace Tourlière les mercredis et vendredis de 15h à 18h, les samedis et dimanches de 15h à 19h,
- N°181 Convention, à titre gracieux, entre la ville et l'association des résidences pour personnes âgées (AREPA) pour un prêt de vaisselle pour leur repas de Noël,
- N°182 Renouvellement du contrat WEBENCHERES entre la ville et la société GESLAND DEVELOPPEMENTS pour la vente aux enchères en ligne des mobiliers et matériels réformés de la ville,
- N°183 Avenant n°1 relatif au contrat de prestation avec Pierre GILLES dans le cadre du cycle des expositions d'art contemporain de la saison culturelle 2015/2016 à l'Orangerie-Espace Tourlière pour un montant de 60 €,
- N°184 Convention de mise à disposition d'un logement sis 13 rue d'Antony pour un loyer mensuel s'élevant à 253,08 €,

N°185 Contrat de prestation entre la ville et le duo Côte à Côte pour un concert avec les musiciens Hye-Won et Thomas Jurcovich au Moulin de Grais pour un montant total de 400 € TTC

M. le Maire : Merci beaucoup et très bonnes fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 0h40.)

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY